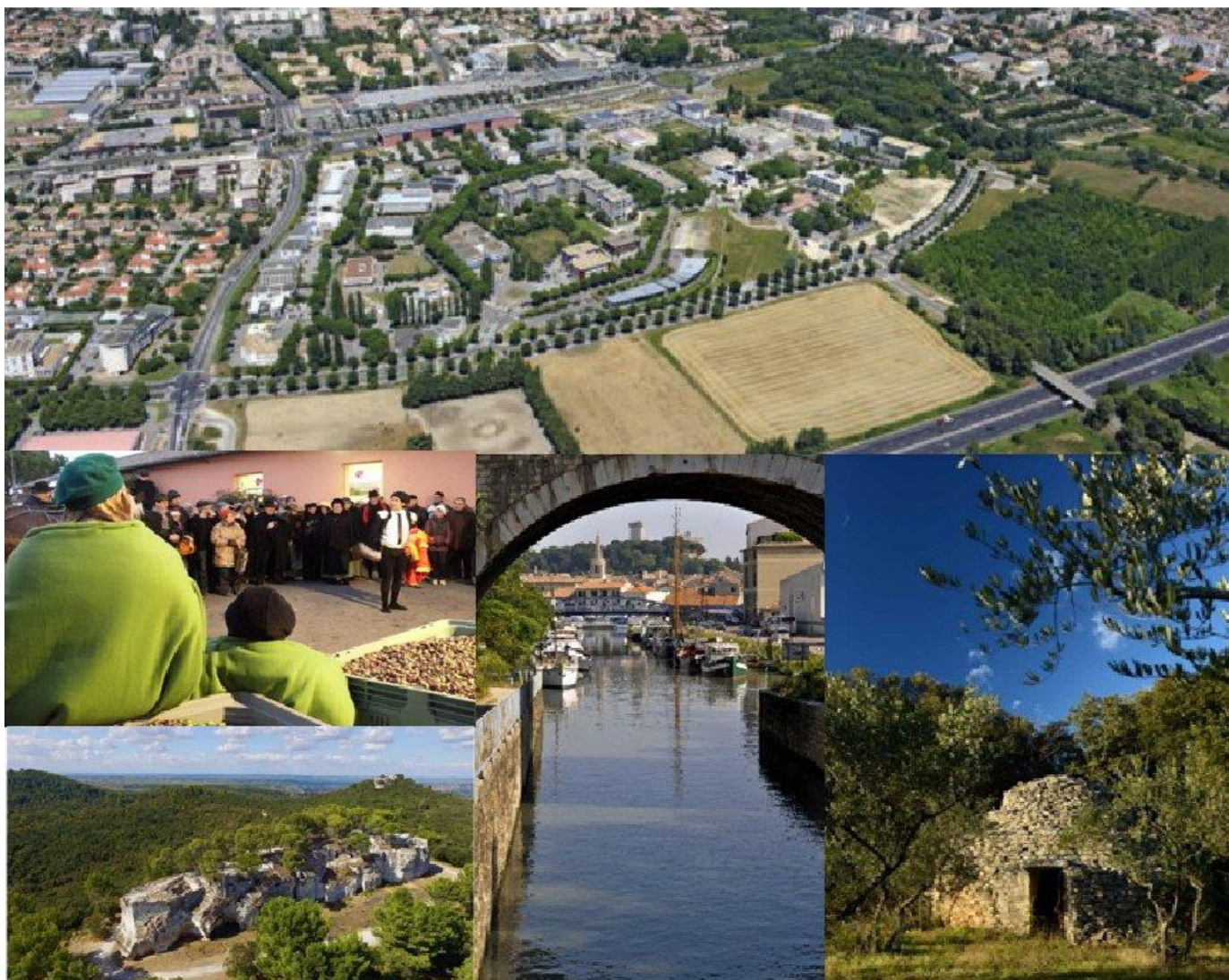


**CONTRAT TERRITORIAL Occitanie - Pyrénées-  
Méditerranée / Département du Gard / Pôles  
d'Équilibre Territorial Rural Garrigues Costières  
de Nîmes / Communauté d'Agglomération Nîmes  
Métropole / Communauté de Communes  
Beaucaire Terre d'Argence**

**Validé par le COPIL du 8 Janvier 2019**



## Table des matières

<b>PREAMBULE</b> .....	5
<b>ARTICLE 2 : DUREE</b> .....	6
<b>ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT TRIENNAL SUR LA PERIODE 2015-2017</b> .....	6
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NÎMES, CA NÎMES METROPOLE ET LA CC BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE</b> .....	8
<b>4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES</b>	8
<b>4.1.1 Un territoire charnière</b> .....	8
<b>4.1.2 Démographie et habitat</b> .....	9
<b>4.1.3 Equipements, services et commerces</b> .....	10
<b>4.1.4 Economie et emploi</b> .....	11
<b>4.1.5 Cadre de vie, culture et patrimoine</b> .....	12
<b>4.1.6 Mobilités locales et accessibilité au territoire</b> .....	13
<b>4.1.7 Transition écologique et énergétique</b> .....	14
<b>4.1.8 Résumé du diagnostic territorial</b> .....	15
<b>4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS</b> .....	16
<b>4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS</b> .....	18
<b>ARTICLE 5 : PROJETS DU TERRITOIRE ACTUALISES ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NÎMES, DE LA CA NÎMES METROPOLE ET DE LA CC BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE</b> .....	19
<b>5.1 LES PROJETS DE TERRITOIRE</b> .....	19
<b>5.1.1 Le projet de territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes</b> .....	19
<b>5.1.2 Le projet de territoire Nîmes Métropole 2030</b> .....	21
<b>5.1.3 Le projet de territoire de la CC Beaucaire Terre d'Argence</b> ....	23
<b>5.1.4 Synthèse des projets de Territoire</b> .....	25
<b>5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE GARD VIS-A-VIS DU TERRITOIRE</b> .....	25
<b>5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU TERRITOIRE</b> .....	26
<b>ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PARTAGEE PAR LE PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NÎMES, LA CA NÎMES</b>	

<b>METROPOLE, LA CC BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE, LA REGION OCCITANIE-PYRENEES MEDITERRANEE ET LE DEPARTEMENT DU GARD</b>	<b>30</b>
<b>6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT PARTAGES PAR LES CO-SIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL</b> .....	<b>30</b>
<b>6.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES CO-SIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL</b> ...	<b>31</b>
<b>ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DES CO-SIGNATAIRES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT</b> .....	<b>34</b>
<b>7.1 DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE</b> .....	<b>34</b>
<b>7.2 DISPOSITIFS D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GARD</b> .....	<b>37</b>
<b>7.3 DISPOSITIFS D'INTERVENTION DU PETR GARRIGUES COSTIERES DE NIMES</b> .....	<b>37</b>
<b>7.4 DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE LA CA NÎMES METROPOLE</b> ....	<b>38</b>
<b>7.5 DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE LA CC BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE</b> .....	<b>39</b>
<b>ARTICLE 8 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT</b> .....	<b>39</b>
<b>ARTICLE 9 : GOUVERNANCE</b> .....	<b>39</b>
<b>9.1 UN COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET DE SUIVI</b> .....	<b>39</b>
<b>9.2 UN COMITE D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION, DIT «COMITE DES FINANCEURS»</b> .....	<b>40</b>
<b>9.3 UNE RENCONTRE «BILAN ET PERSPECTIVES»</b> .....	<b>40</b>
<b>ARTICLE 10 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS</b> .....	<b>40</b>
<b>ARTICLE 11 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION</b> .....	<b>41</b>
<b>ARTICLE 12 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS</b> .....	<b>41</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>43</b>

Entre,

Le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Garrigues et Costières de Nîmes représenté par Jacques BOLLEGUE, son Président,

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole représenté par Yvan LACHAUD, son Président,

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence représenté par Juan MARTINEZ, son Président,

Le Conseil Départemental du Gard représenté par Denis BOUAD, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR Garrigues et Costières de Nîmes de xxx n° xxxx en date du xxxxx,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole n° xxxx en date du xx ,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence de xxx n° xxxx en date du xxxxx,

Vu la délibération du Conseil Départemental de xxx n° xxxx en date du xxxxx,

Vu les délibérations n° xxx 16/12 /16 19/05/17 n° CP/2017/AP-JUIN/09 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017, n° CP/2017-DEC/11.21 du 15 décembre 2017,

Vu la délibération n°xxx du Conseil Régional du xxx,

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats régionaux dénommés « Contrats Territoriaux Occitanie Pyrénées Méditerranée » sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales et départementales.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région Occitanie et le Département du Gard conviennent de mobiliser l'ensemble de leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre « Contrats Territoriaux Occitanie Pyrénées Méditerranée ».

Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

## ARTICLE 1 : OBJET

Le présent Contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Gard, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence pour :

- agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi sur le territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes, Nîmes Métropole et Beaucaire Terre d'Argence ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- encourager les dynamiques innovantes dans les territoires, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional,
- accompagner et fortifier l'offre de services supérieurs et l'attractivité du territoire dans plusieurs domaines tels que : l'enseignement supérieur-recherche, la formation, les mobilités, le développement économique, la cohésion urbaine, le tourisme, l'environnement, la transition énergétique, le sport ...

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de programmes opérationnels.

## ARTICLE 2 : DUREE

---

Le présent Contrat Territorial PETR Garrigues et Costières de Nîmes, Nîmes Métropole et Beaucaire Terre d'Argence est conclu pour une première période qui prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2021.

## ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT TRIENNAL SUR LA PERIODE 2015-2017

---

Conclus entre la Région et les intercommunalités, les contrats triennaux visaient d'une part à croiser les stratégies de la collectivité avec la stratégie régionale et d'autre part à veiller à la convergence de l'ensemble des politiques régionales sur le territoire.

Ils étaient déclinés annuellement avec des engagements financiers basés sur une programmation détaillée de l'exercice en cours et permettaient notamment, la réalisation de projets structurants d'échelle intercommunale et/ou d'intérêt communautaire qui n'auraient pu voir le jour sans un co-financement Région/Territoire.

Ils permettaient en outre, de financer des projets portés par des Maitrises d'Ouvrages communales, sous condition d'une parité financière Région/Agglomération.

**Le contrat triennal 2015/2017, conclu avec Nîmes Métropole, avait les caractéristiques suivantes :**

Au total, ce sont **17 projets** qui étaient inscrits au titre de la programmation 2015 du contrat 2015/2017

- |                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| - Coût total des projets             | 24 981 876 € |
| - Montant de la Participation Région | 12 011 538 € |

### **Points d'avancement :**

**21 dossiers** ont été votés pour **11 132 365 €** d'engagement régional représentant **93%** de la maquette financière initiale.

Quelques projets emblématiques du contrat :

<b>Projet</b>	<b>Montant participation Régionale</b>
L'institut de Formation aux Métiers de la Santé	4 000 000 €
Le Musée de la Romanité	2 220 099 €
L'aménagement de l'HEI ISEN /Yncréa Méditerranée	1 000 000 €
La réhabilitation du Carré d'Art	728 973 €



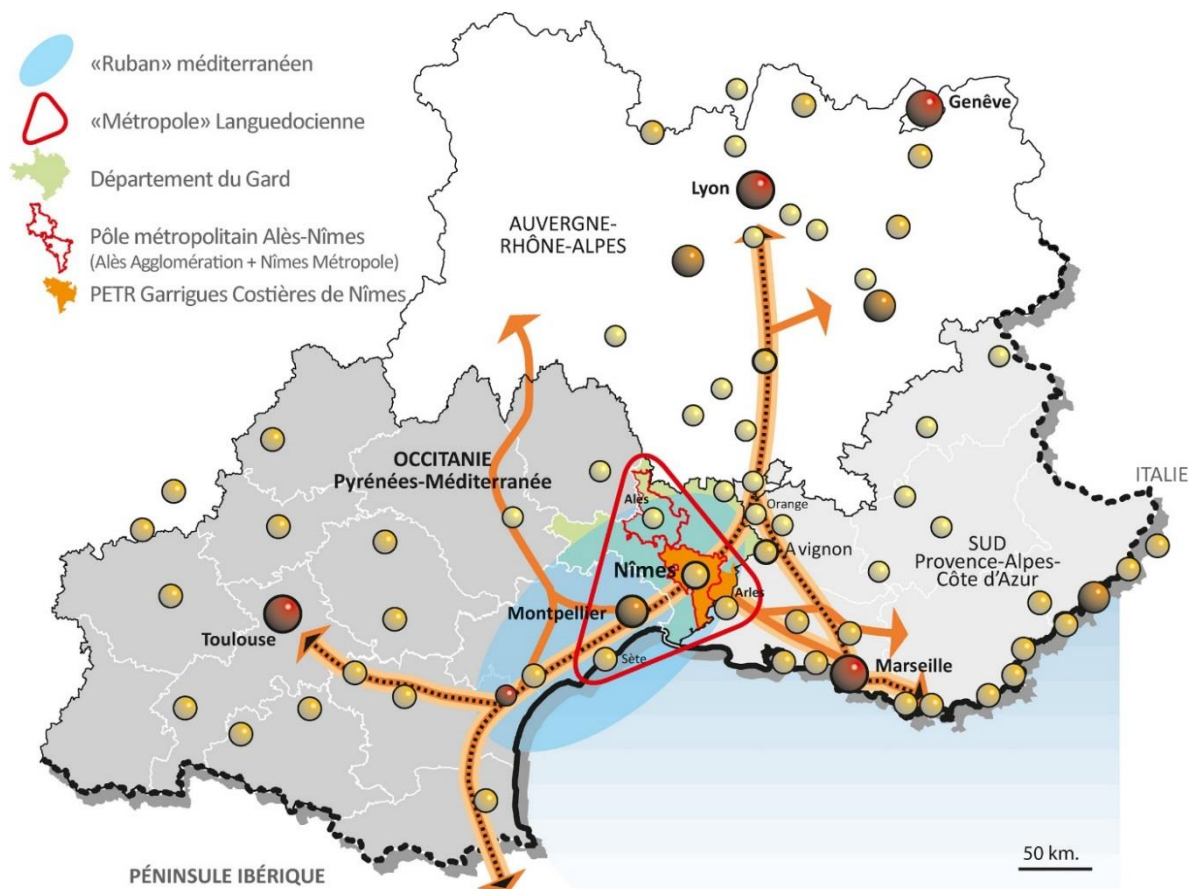
## ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NÎMES, CA NÎMES METROPOLE ET LA CC BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE

### 4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE<sup>1</sup> ET SCHEMAS REALISES

#### 4.1.1 Un territoire charnière

Sa position stratégique et son niveau de desserte font de ce territoire, un territoire directement relié à l'Europe du nord, à l'Italie, à l'Espagne. Il occupe une position de « pont » interrégional à l'Est de la région Occitanie, aux franges des nouvelles régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes, à la croisée des grands axes de communication du Sud-Est (axes languedocien, provençal et rhodanien). C'est un pivot au sein du « ruban » méditerranéen identifié au SRADDET, notamment dans l'espace métropolisé Sète-Montpellier-Alès-Nîmes, entre les deux polarités de Montpellier et de Marseille.

Nîmes Métropole, qui forme avec Alès Agglomération le pôle métropolitain Nîmes-Alès (3<sup>ème</sup> force économique d'Occitanie), y joue un rôle moteur sur une grande partie des axes de développement régionaux (formation post-BAC / recherche et innovation, mobilité durable, développement économique, tourisme patrimonial, numérique).



#### Chiffres clés 2015 (Cf. Annexe 4a, Rôle et mission des intercommunalités du territoire)

- PETR Garrigues et Costières de Nîmes : 44 communes pour 287.479 habitants<sup>2</sup>, 2 EPCI
- Nîmes Métropole : 39 communes pour 256.592 habitants.
- Beaucaire Terre d'Argence : 5 communes pour 30.887 habitants.
- 3 pôles urbains : Nîmes (150.672 hab.), Beaucaire (16.094 hab.), Saint-Gilles (13.477 hab.).
- 60 % des communes du territoire comptent moins de 3.000 habitants.

<sup>1</sup> Réalisé avec la contribution de l'Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne

<sup>2</sup> Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est le plus important des 4 Pays / PETR du Gard.



#### 4.1.2 Démographie et habitat

##### Un dynamisme démographique à relativiser selon les territoires

Le taux de croissance annuelle de la population du territoire (+ 1 % entre 2010 et 2015) est supérieur à la moyenne gardoise (+ 0,8 %). Près de 90 % des habitants résident sur Nîmes Métropole et plus de 50 % dans la ville centre de Nîmes dont le taux de croissance (+ 1,2 %) est légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Les deux autres pôles urbains importants du territoire de taille équivalente, Beaucaire et Saint-Gilles, accueillent environ 10 % de la population totale, mais observent une stagnation démographique (respectivement + 0,8 % et - 0,1 %).

Les communes les plus dynamiques démographiquement (avec un taux annuel supérieur à 1,5 %) sont situées sur les franges nord-ouest du pays (Vaunage-Gardonnenque) et nord-est (garrigues), ainsi qu'en limite des deux EPCI (est costières).

Si la population du territoire est plutôt jeune (37,2 % de moins de 39 ans), elle est en cours de vieillissement puisque la part des plus de 60 ans a augmenté de plus de 2 points entre 2010 et 2015.

##### Des revenus faibles et de profondes inégalités

En 2015, les revenus médians par unité de consommation sur Nîmes Métropole et sur Beaucaire Terre d'Argence (respectivement 18 438 € et 17 875 €), sont inférieurs à celui de la Région (19 672 €), lui-même plus faible que la moyenne nationale (20 300 €).

En outre, le territoire, plus particulièrement ses 3 pôles urbains, présente une disparité de revenus importante avec un rapport pouvant aller de 1 à 18 entre les revenus les plus faibles et les revenus les plus élevés. Ce sont les communes les plus dynamiques, notamment celles de la Gardonnenque au nord du territoire, qui présentent les revenus les plus élevés. La précarité des habitants est principalement liée à l'insuffisance d'emplois offerts sur le territoire où le niveau de chômage moyen atteint les 18,7 % de la population active<sup>3</sup>.

En outre, entre 30 à 40 % des ménages du territoire, parmi les plus pauvres, sont en situation de précarité énergétique. En effet, malgré le bénéfice d'un climat méditerranéen réduisant les besoins en chauffage (- 20 % par rapport à la moyenne nationale), celui-ci reste un poste trop élevé dans leur budget (60 % de la consommation énergétique des logements aux performances énergétiques assez basses<sup>4</sup>).



<sup>3</sup> 18,6 % sur Nîmes Métropole et 19,7 % sur Beaucaire Terre d'Argence.

<sup>4</sup> 2/3 des logements de Nîmes Métropole sont classés D à F.

### Un parc de logements monotype et sectorisé

Le territoire se caractérise par un taux de propriétaire de 52,1 %<sup>5</sup> situé dans la moyenne de l'Occitanie. L'agglomération nîmoise compte 18 % de logements locatifs sociaux en 2015, avec une offre concentrée à 90 % à Nîmes dont 45 % dans les quartiers en renouvellement urbain (NPNRU<sup>6</sup>). Le parc locatif privé est également concentré à Nîmes (38 %), mais aussi à Saint-Gilles (29 %). Pour Beaucaire, le taux de logement locatif social atteint les 86 %.

On observe surtout, en dehors des 3 pôles urbains du territoire, une absence de diversité des typologies de logements et des statuts d'occupation des résidences principales. L'offre s'avère inadaptée, en particulier pour les ménages les plus modestes, avec notamment près de 7 000 demandes de logement social non satisfaites sur Nîmes Métropole.



En outre, l'étalement urbain et la périurbanisation font perdurer une ségrégation socio spatiale apparue dans les années 70. Les ménages précaires et captifs sont ainsi maintenus dans le parc locatif des pôles urbains, tandis que les ménages pouvant accéder à la propriété et plus mobiles partent dans les communes des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> couronnes de ces mêmes pôles urbains.

La part des logements vacants sur le territoire est dans la moyenne départementale et régionale (environ 8 %). Elle se concentre dans les cœurs des villes et des villages de même que la non décence liée à la vétusté du parc.

### **Des quartiers prioritaires de la politique de la ville concentrant précarité, absence de mixité et logements obsolètes**

- 9 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), sur les 3 pôles urbains, représentant environ 15 % de la population du territoire.
- 7 QPV sur Nîmes Métropole dont 3 inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et 1 Territoire de Veille Active.
- 1 convention NPNRU 2019-2029 en préfiguration sur Nîmes Métropole, à la suite de la convention NPNRU 2005-2015.

### **4.1.3 Equipements, services et commerces**

#### Un bon niveau d'équipements et de services qui cache des disparités

Avec 40 services et équipements pour 1 000 habitants en 2015, le territoire dispose d'un taux de couverture en équipements plutôt satisfaisant qui cache néanmoins certaines disparités. En effet, le territoire est fortement polarisé par la ville centre dotée des principaux équipements métropolitains (éducation et formation, santé, administration, culture, sports...). Cette forte concentration profite modérément aux communes environnantes même si on dénombre une offre complémentaire de musées et espaces culturels (bibliothèques et médiathèques) sur le reste du territoire.



On constate également d'importantes disparités entre la ville centre, les premières communes périurbaines du territoire et ses franges, dans l'offre d'équipements et de services de proximité, notamment en ce qui concerne les structures d'accueil des personnes âgées et de la petite enfance (moins de 3 ans)<sup>7</sup>.

Le niveau d'équipements sportifs au sein du territoire, plus faible que la moyenne régionale, montre des carences similaires : difficulté à suivre l'évolution démographique et ses besoins croissants, principalement en terrains de grands jeux (terrains de football), gymnases et salles omnisports.

L'offre en équipements et services de santé est quant à elle plutôt bonne, notamment sur Nîmes Métropole placée dans la moyenne nationale des agglomérations de plus de 200 000 habitants pour le ratio de médecins généralistes et spécialistes (120 et 185 pour 100 000 habitants). Pour autant, il n'est demeuré pas moins qu'une diminution de près de 20 % des praticiens généralistes, un vieillissement de la population annoncée et une croissance démographique modérée risque d'aggraver sérieusement cette situation.

En outre, l'ensemble du territoire bénéficie du pôle santé de Nîmes (CHU, cliniques...) et de la proximité de deux métropoles très bien équipées dans ce domaine (Montpellier et Marseille).

<sup>5</sup> Ce taux est significativement plus élevé sur Beaucaire Terre d'Argence (58,5 %) que sur Nîmes Métropole (51,7 %).

<sup>6</sup> Nîmes Métropole compte 13 fois plus de locataires en HLM que l'agglomération beaucairoise.

<sup>7</sup> L'offre est très importante en assistantes maternelles, mais faible en relais d'assistantes maternelles ou encore en micro-crèches.

### Une offre commerciale bien dimensionnée<sup>8</sup>

Le bassin de consommation est bien pourvu en matière d'offre commerciale, notamment sur Nîmes où les commerces nîmois captent 62% de la dépense totale. Le développement des zones d'activités dans les années 2 000 a permis de limiter l'évasion<sup>9</sup>, et même de capter des consommateurs dans un rayon de 45 minutes, sans souffrir de la concurrence de Montpellier et d'Avignon.

Au-delà du pôle commercial majeur de Nîmes, le territoire est doté de pôles intermédiaires essentiellement situés aux entrées de l'agglomération nîmoise ou à Beaucaire proposant une offre dense et diversifiée grâce notamment à de grandes surfaces généralistes (hyper / super) permettant d'offrir localement du choix aux consommateurs (5 pôles concernés). En revanche, en milieu rural, l'offre est plus faible et centrée sur les besoins courants.

Toutefois, il n'y a pas aujourd'hui de besoin significatif d'augmentation de l'offre commerciale. Il s'agit surtout de maîtriser son développement afin d'éviter de générer des friches commerciales et d'accompagner son adaptation aux nouveaux modes de consommation (e-commerce, retour à la proximité) avec une évolution des formats de vente.

#### **4.1.4 Economie et emploi**

##### Un niveau de formation peu élevé, mais un enseignement supérieur en développement

Le niveau de qualification moyen de la population du territoire est globalement peu élevé. Nîmes Métropole se situe ainsi en dessous d'agglomérations de taille similaire avec moins de 30 personnes très qualifiées pour 100 personnes peu qualifiées contre plus de 100 sur la métropole Montpellieraine. Si la part du baccalauréat dans le diplôme le plus élevé au sein de la population de 15 ans ou plus est dans la moyenne de l'Occitanie, en revanche celle d'un diplôme de l'enseignement supérieur est sous représentée dans les 2 EPCI du territoire (19,8% pour BTA et 27,1% pour Nîmes Métropole) par rapport à la moyenne régionale (28,8 %) portée par les deux métropoles de Toulouse et de Montpellier (45,5% et 41,8%).

Toutefois, la hausse de près de 20 % entre 2005 et 2015 des effectifs en formation professionnelle post-bac et dans l'enseignement supérieur (contre 10% dans l'ex Languedoc-Roussillon) est un signe de l'attractivité des filières locales. Celles-ci sont accompagnées par le Pôle Métropolitain Nîmes-Alès dont le projet de territoire propose un axe fort de développement autour de l'enseignement supérieur, de la formation post-bac, de la recherche et de l'innovation.



Pour Nîmes Métropole, il s'agit notamment de créer les conditions d'une synergie entre l'ensemble de ces champs d'actions à l'image de la création de Campus Georges Besse<sup>10</sup> à Nîmes. Ce site vient compléter les principaux pôles et établissements d'enseignement supérieur nîmois : université autonome UNîmes, pôle santé du CHU Carémeau (faculté de médecine), institut Vatel et IUT.

##### Une économie spécialisée et marquée par la prédominance de Nîmes Métropole

L'économie du territoire est essentiellement présente. En effet, plus de la moitié des établissements (pour 60 % des effectifs salariés) exerce une activité dans le secteur des services et 20% dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et de la restauration. Les chiffres observés à l'échelle du territoire reflètent les caractéristiques du tissu économique de Nîmes Métropole qui concentre la très grande majorité des établissements et des emplois. Toutefois, des spécificités territoriales existent, notamment sur Beaucaire, avec un appareil productif plus présent<sup>11</sup>.



La volonté du principal EPCI du territoire de développer les activités d'intermédiation et trois filières d'excellence (risques, santé / bien être, numérique) va dans le sens d'une diversification de l'économie présente. En parallèle, la poursuite de l'aménagement de ZAE structurantes (Mitra / pôle aéroportuaire), la création de nouvelles polarités économiques majeures (Magna Porta) ou le renouvellement de sa principale ZI (Porte Ouest / Saint-Césaire) visent à desserrer

l'emprise économique de la ville centre tout en confortant un cœur d'agglomération ouvert sur le territoire.

<sup>8</sup> D'après le Diagnostic commercial du bassin de consommation de Nîmes Métropole (CCI du Gard).

<sup>9</sup> Une évasion très faible sur les produits alimentaires (6%) et contenue sur les produits non alimentaires (14%), effectuée principalement en vente à distance.

<sup>10</sup> Sur un même site sont accueillis écoles d'ingénieurs, centres de formations, services partagés pour étudiants et actifs.

<sup>11</sup> En 2015, 20,2 % des établissements de BTA sont dédiés aux activités agricoles et industrielles contre 8,6 % à Nîmes Métropole.

### L'agro-alimentaire, une filière stratégique malgré la déprise agricole

L'agriculture est une réalité physique, paysagère et économique pour le territoire dont elle occupe les ¾ de la superficie. Les terres agricoles représentent une richesse de premier plan par la diversité des terroirs, leur qualité agronomique et la présence du réseau d'irrigation du Bas Rhône Languedoc. L'activité agricole est aussi à l'origine d'une économie ancrée sur le territoire avec des exploitations notamment arboricoles, des organismes de recherche, des services, des industries alimentaires. Néanmoins, elle a enregistré un fort recul (52% des exploitations ont disparu en 20 ans) lié à des dynamiques agricoles propres (agrandissement des structures, conjoncture économique, abandon des cultures pérennes), mais également à la pression urbaine et foncière (vulnérabilité de la ressource en eau face aux pollutions, contraintes pour l'installation ou la transmission/reprise d'activité). Ces phénomènes, qui représentent toujours une menace importante pour l'économie agricole et la qualité paysagère, sont pris en compte par les acteurs de la filière (accès au foncier agricole facilité pour de jeunes exploitants, promotion).

Malgré ce constat, le potentiel de développement du secteur agricole est avéré pour l'agriculture conventionnelle ou biologique<sup>12</sup>, à l'exportation ou en réponse aux besoins locaux importants, grâce à la proximité entre les filières locales de production (notamment le maraîchage) et les bassins de consommation importants du territoire. Aujourd'hui, 1 exploitation sur 5 valorise déjà sa production en circuits-courts.



### **Des terroirs d'excellence**

- 6 grands secteurs agricoles : Gardonnenque (viticulture, céréales), piémont des Garrigues (oléiculture), Vistrenque (céréales, maraîchage), plateau des Costières et la plaine alluviale Beaucaire Bellegarde et Fourques (arboriculture, viticulture), petite Camargue (riziculture).
- Des productions locales typiques et de qualité labellisées AB, AOC, AOP ou IGP (vin, olive, fromage, fraise...).

### Une forte attractivité touristique à conforter

Son environnement naturel de qualité et son climat, son patrimoine culturel dense et son histoire confèrent au territoire une forte attractivité touristique confortée par la diversité des voies de communication qui y convergent (train, autoroute, gérés principalement par la ville de Nîmes, n'irriguent pas forcément l'ensemble du territoire).

Les professionnels du tourisme, véritables ambassadeurs du territoire auprès des visiteurs, n'en connaissent pas toutes les richesses. Mises à part certaines démarches agritouristiques<sup>13</sup>, les professionnels pâtissent d'un certain manque de mise en réseau que Nîmes Métropole souhaite corriger. Un accompagnement à la qualification des prestataires touristiques et à la montée en gamme semble également nécessaire sur le territoire, en parallèle à l'affirmation d'une destination touristique entre le littoral méditerranéen et la Camargue, la Provence et les autres pôles touristiques comme Arles, Montpellier ou Avignon.

Pour l'accueil des touristes, le territoire dispose d'une offre d'hébergements diversifiée, située principalement sur Nîmes Métropole, mais insuffisante en hôtellerie haut de gamme et en hébergement familial (54 hôtels, 4 campings, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes) et de 3 offices du tourisme.

### **4.1.5 Cadre de vie, culture et patrimoine**

#### Un cadre de vie recherché grâce à un socle patrimonial naturel, agricole et urbain reconnu

Le territoire occupe une situation privilégiée au cœur du bassin méditerranéen avec un ancrage fort dans la plaine languedocienne. Idéalement situé entre les Cévennes et la mer Méditerranée, il offre une mosaïque de paysages préservés et vivants, qui génèrent une grande biodiversité et assure un rôle écologique essentiel.

Les principaux espaces agricoles et terroirs participent en effet à la production de paysages à forte identité et à haute valeur écologique (plaine cultivée et récréative du Vistre en cours de renaturation, plateau mosaïque des Costières, plaine de la Gardonnenque, jardin de la Vaunage).

Le réseau hydrographique est aussi une autre composante majeure du paysage et un support de biodiversité mais aussi d'activités humaines : le Gardon et ses gorges, le Vistre et sa ripisylve, le canal du Rhône à Sète et le canal BRL). Il est ainsi concerné par une dizaine d'unités paysagères dans l'atlas des paysages régional de la DREAL.

De nombreux paysages et espaces naturels sont emblématiques : étangs de la Camargue, gorges du Gardon, deux Grands Sites également reconnus par l'UNESCO comme réserves de biosphère. Les



<sup>12</sup> Le Gard est le 2<sup>ème</sup> département français en nombre de producteurs Bio.

<sup>13</sup> Autour des vins Costières de Nîmes et Olive et Huile d'Olive de Nîmes (Vignobles & Découvertes, Site Remarquable du Goût).



garrigues proposent aussi un environnement de grande valeur patrimoniale et identitaire en proposant un paysage typiquement méditerranéen mettant en scène la trilogie « oliviers, vignes, céréales ».

Le territoire bénéficie également de la proximité avec les Parcs Naturels Régionaux de la Camargue et des Alpilles, le Parc National des Cévennes, le site Causses Cévennes reconnu patrimoine mondial de l'Unesco, pour son paysage culturel d'agropastoralisme méditerranéen.

#### **Une valeur écologique du territoire reconnue à l'échelle internationale**

- Arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles, sites classés et inscrits.
- 7 zones Natura 2000 (20 % de la superficie du territoire), 7 ZNIEFF et ZICO (50 % de la superficie du territoire).
- 2 réserves de biosphère.

#### Un patrimoine historique remarquable

Le territoire est marqué par la présence d'un patrimoine antique remarquable. Les vestiges monumentaux concernent la ville de Nîmes (Arènes, Maison Carrée et Castellum, formant avec le Pont-du-Gard un Grand Site Occitanie), mais aussi Beaucaire (mas gallo-romain). Le patrimoine religieux est également exceptionnel (abbaye troglodytique de Saint Roman, abbatale de Saint-Gilles classée patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO, chapelles romanes et presbytères).

De nombreuses traces de l'époque antique existent également sur le territoire de Nîmes Métropole, au-delà de Nîmes : aqueduc, tunnels, oppidums, sépultures, axes de circulation historiques (via Domitia, via Tolosana), bornes miliaires. Ces traces sont bien souvent méconnues, tout comme le patrimoine rural vernaculaire, alors qu'il est le témoin de l'identité du territoire et qu'il façonne les paysages depuis des siècles. Il s'agit du patrimoine de pierre sèche typique des garrigues (clapas, capitelles), des mas agricoles encore en activité ou transformés en habitations, des ouvrages hydrauliques d'irrigation (canaux, ponts en pierre)...

#### **Des équipements et un patrimoine support d'une offre culturelle et de loisirs authentique**

- 3 Sites patrimoniaux remarquables (Nîmes, St-Gilles, Beaucaire) et 2 Villes et Pays d'Art et d'Histoire
- Un accès à de nombreux équipements culturels nîmois de qualité (théâtres, cinémas, SMAC Paloma, Carré d'Art, musées dont le Musée de la Romanité qui a accueilli sur son premier mois d'ouverture 26 000 visiteurs) et manifestations (Férias, Festival de Nîmes, salons et foires en centre-ville ou au parc des Expositions...).
- Sur tout le territoire, un savoir-faire et des traditions vecteur d'identité et de développement économique : les fêtes votives autour des traditions taurines, les nombreux festivals (jazz, film taurin, conte...), la fête de la Vannerie, etc.

#### **4.1.6 Mobilités locales et accessibilité au territoire**

##### Un réseau d'infrastructures de transports performant, mais un maillage local insuffisant.

« Porte d'entrée » de la grande Région Occitanie, le territoire bénéficie d'une situation stratégique entre le couloir rhodanien et l'arc méditerranéen, au carrefour de grands flux d'échanges et d'infrastructures de communication de nationales et internationales : aéroport Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes, étoile autoroutière (A9, A54) renforcée à terme par le futur Contournement Ouest de Nîmes et étoile ferroviaire (lignes classiques TER et fret, ligne LGV fret récemment prolongée jusqu'à Montpellier avec le CNM).

Les collectivités locales, en écho à la politique régionale dans ce domaine, ont d'ailleurs mis au cœur de leur politique de mobilité durable la valorisation et l'optimisation du réseau ferré gardois : mise en œuvre d'un contrat d'axe Alès-Nîmes, aménagement de PEM autour de gares / haltes ferroviaires existantes, création de nouvelles haltes et gares (gare TGV-TER Nîmes-Pont du Gard mise en service en 2019, halte ferroviaire Hoche-Université, gare de Saint-Césaire), soutien à la réouverture de la ligne rive droite du Rhône au TER.



Toutefois, la forte concentration des activités et des emplois au sein de l'agglomération nîmoise entraîne le développement de nombreux déplacements domicile-travail en étoile depuis la périphérie du territoire vers le cœur de l'agglomération, avec une prépondérance de l'usage de la voiture individuelle<sup>14</sup>. Les principaux axes routiers d'entrée de ville sont ainsi saturés (RN 106, RD40...). Outre les impacts environnementaux, cette dépendance exclusive à l'automobile constitue un enjeu économique pour les populations et un handicap majeur pour ceux qui n'ont pas accès à un véhicule (en 2015, 18% des ménages du territoire ne possèdent pas de voiture).

<sup>14</sup> En 2015, 64 % des déplacements se font en voiture sur l'aire urbaine nîmoise (75 % pour le motif travail)

### Un manque de visibilité des offres alternatives à la voiture

Si le réseau d'infrastructures routières est dense, le territoire souffre toujours d'un manque d'offre de transports alternatifs à l'automobile. Il existe une offre importante et de nombreux dispositifs en matière de transports en commun (réseaux Edgard, Tango et TER). Or, même si un abonnement multimodal existe pour les actifs et les étudiants (abonnement kartatoo) cette offre est peu lisible, voire parfois dans certains cas incohérente notamment entre l'ensemble des différents dispositifs et des différents acteurs.

De plus, les espaces d'échanges intermodaux sont encore insuffisants pour permettre un report modal de la voiture vers les transports collectifs et les modes doux aux entrées des pôles urbains, notamment du cœur de l'agglomération nîmoise.



Les transports urbains sont donc encore insuffisamment utilisés, mais vont bénéficier, sur le cœur d'agglomération, d'un réseau réorganisé autour de 2 lignes de TCSP à horizon 2022 articulé avec un maillage de pôles d'échanges multimodaux (PEM).

La part modale du vélo quasi inexistante (moins de 1 % sur l'aire urbaine nîmoise), liée en grande partie au manque d'infrastructures cyclables sécurisées et maillées, est un des points faibles de la mobilité durable du territoire, malgré le fort potentiel de développement d'itinéraires mutualisés

entre loisirs et déplacements domicile-travail.

Les solutions alternatives se trouveront également au travers de nouvelles pratiques et d'initiatives émergentes (covoiturage, autopartage) ou grâce à de nouveaux modes d'organisation du travail (télétravail, téléconférence, coworking).

### **4.1.7 Transition écologique et énergétique**

#### Un territoire vulnérable au changement climatique

Le changement climatique en cours (à horizon 2050 : + 2,8 °C des températures moyennes et + 40 % de la durée des épisodes de sécheresse) va avoir des effets dans de nombreux domaines : la ressource en eau, la biodiversité, l'agriculture, les risques naturels, le tourisme, la santé...

Une recrudescence du nombre d'incendies, d'épisodes de canicule et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements pluvieux pouvant engendrer des inondations sont à prévoir. Des impacts sont également attendus sur l'agriculture pouvant impliquer des pertes de récoltes (maladies, manque d'eau, pollinisation décalée des insectes, problèmes de dormance trop courte et de germination perturbée...).

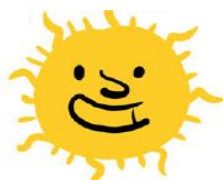
Des perturbations sont déjà observées sur l'arboriculture, le maraîchage et la vigne. La riche biodiversité du territoire est également menacée compte tenu de la modification des aires de répartition des espèces et l'évolution des habitats. L'étude menée par l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM) en 2018 sur Terre d'Argence confirme ces problématiques et la prise de conscience des agriculteurs qui ont modifié certaines de leurs pratiques et de leurs cultures.

Toutefois, les possibilités d'actions locales existent, tant dans le domaine de la rénovation énergétique que sur le secteur des transports dépendant des énergies fossiles<sup>15</sup>, avec notamment le développement de transports collectifs et de modes doux et d'offres alternatives aux produits pétroliers. En outre, à travers la révision réalisée ou en cours de leurs documents cadre, les collectivités affichent leur volonté de poursuivre la lutte contre un étalement urbain encore important qui génère une pression foncière et toujours plus de déplacements, avec la voiture comme mode de déplacement privilégié.



#### Un territoire favorable aux énergies renouvelables (EnR)

Le soleil représente le principal gisement d'EnR avec un ensoleillement moyen compris entre 1 550 et 1 660 kWh/m<sup>2</sup> très supérieur à la moyenne nationale. Le potentiel d'installations photovoltaïque et thermique est très important sur le bâti (équipements, activités, bâtiments agricoles), surtout dans les pôles urbains (Nîmes, Saint-Gilles et Beaucaire). Il est également notable sur les zones dégradées comme les anciennes décharges et sur les parkings (ombrières). A l'échelle du territoire, la production potentielle en toiture sur bâtiments et en ombrières de parking est de 89 100 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 64.000 foyers (hors chauffage<sup>16</sup>).



A noter que le seul parc éolien du Gard se trouve en Terre d'Argence pour une puissance de 12 MW, sachant que la vallée du Rhône et ses abords se prêtent fort à ce type d'installations. En matière de

<sup>15</sup> Le secteur des transports représente 40 % de l'énergie consommée et 46 % des émissions de GES de Nîmes Métropole.

<sup>16</sup> D'après les travaux réalisés dans le cadre de la révision du SCoT Sud Gard



photovoltaïque, la CNR a également déployé plusieurs parcs en terre d'Argence notamment sur les communes de Vallabrègues (2) et de Beaucaire (1). En outre, d'autres acteurs ont déjà réalisé ce type d'installation et de nouvelles sont en phase projet en cohérence avec le PCAET de l'intercommunalité.

Les déchets représentent d'ores et déjà une autre ressource majeure pour le territoire, notamment à Nîmes Métropole, où sont collectées annuellement 75 000 tonnes d'ordures ménagères dont l'incinération à l'Unité de Valorisation Énergétique Nîmes-Evolia produit en électricité l'équivalent de 1/5 de la consommation de la ville de Nîmes. La filière bio gaz portée par Nîmes Métropole à partir de la méthanisation des boues de la station d'épuration de Nîmes est quant à elle émergente, mais va trouver une première concrétisation pour l'alimentation des futures rames du TCSP 2. De même sur la CC Beaucaire Terre d'Argence, l'implantation 2019/2020 d'une usine de méthanisation de traitement des déchets agro-alimentaires (Projet FONROCHE) d'une capacité de 100 000 tonnes assorti d'un plan d'épandage est également prévue.



#### **Autres gisements d'EnR à étudier et à consolider avec une mobilisation des acteurs de la filière**

- biomasse : potentiel important avec le bois-énergie<sup>17</sup> (garrigues et massif des Cévennes).
- géothermie : potentiel moyen à fort<sup>18</sup> pouvant être limité par les fortes sollicitations sur les réservoirs d'eau.
- grand éolien : potentiel très limité (urbanisation, servitudes radars, sensibilités écologiques) avec un seul secteur propice (partie ouest du Bois des Lens en ZDE).
- petit ou micro-éolien : potentiel dans les zones d'activités, commerciales ou industrielles.

#### **4.1.8 Résumé du diagnostic territorial**

##### **- Une position stratégique du territoire à valoriser**

Ce territoire est une porte Occitane d'échelles nationale et euro-méditerranéenne. L'amélioration et le renforcement de ses étoiles ferroviaires et routières conjugué au développement d'une intermodalité locale favorisant tous les modes alternatifs à la voiture permettront de renforcer son rôle de hub métropolitain.

##### **- Une qualité du cadre de vie à préserver**

Ce territoire, avec son socle patrimonial naturel, agricole et urbain reconnu, bénéficie d'un cadre de vie d'une grande qualité, préservé et valorisé. Cependant les tensions induites par l'urbanisation fragmentent les milieux et génèrent des pressions sur les ressources nécessitant une meilleure prise en compte de ce capital.

##### **- Un capital attractif à renforcer**

Ce territoire, bien qu'attractif au niveau résidentiel n'exploite pas tout son potentiel en matière de développement économique. Cet écosystème ne pourra se consolider qu'à travers :

- le développement de ses filières d'excellences (Risque/Sécurité Civile, Santé/Bien être) et de ses ressources endogènes (agro-alimentaire et tourisme)
- la création d'un pôle d'enseignement supérieur et d'innovation dédié
- la mise en œuvre de ses grands projets urbains et économiques (Magna Porta et Porte Ouest).

##### **- Une cohésion sociale à renforcer**

Ce territoire souffre par ailleurs de fortes disparités socio-économiques et spatiales comprenant des poches de précarité importante. Celles-ci pourront être gommées en renouvelant les grands ensembles et les quartiers anciens paupérisés complétées par une offre de services de proximité adaptée à la structuration d'un territoire solidaire favorisant le vivre ensemble.

<sup>17</sup> La biomasse agricole étant plus hétérogène.

<sup>18</sup> Une exploitation est envisagée sur les écoquartiers de la Ville de Nîmes.

## 4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS

Le territoire est engagé dans de nombreux partenariats notamment avec la Région :

Dispositif	Région	CD30	Etat	Descriptif
CPER	x	x	x	<b>Le Contrat de Plan Etat Région</b> qui porte sur la période 2015 / 2020 concerne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mobilités multimodales (infrastructures ferroviaires et routières)</li> <li>- L'enseignement supérieur</li> <li>- La transition écologique et énergétique</li> <li>- Le très haut débit et usage du numérique</li> <li>- La culture</li> <li>- L'accompagnement des territoires</li> </ul>
Contrat territorial annuel CD30		x		A travers le Pacte pour les Gardois 2016-2021 et dans l'objectif de soutenir le développement du territoire, la volonté du Département est de construire une relation de coopération avec l'échelon communal ou intercommunal afin d'agir conjointement dans l'intérêt des deux niveaux de collectivités. Cette coopération se concrétise dans un contrat de territoire qui définit le projet du partenaire local (commune ou EPCI) et quelles sont les actions que le Département engage en soutien à la réalisation de ce projet".
Contrats de Ville - Nîmes Métropole - CCBTA	x		x	<b>Les contrats de ville</b> s'attachent à soutenir des associations et acteurs publics portant des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires Politique de la Ville.
NPNRU	x	x	x	Nîmes figure parmi les 216 territoires relevant d'un intérêt national en matière de cadre de vie urbain. Les quartiers identifiés feront l'objet du <b>Nouveau Programme de Renouvellement Urbain</b> .
ATI Pilotée par Nîmes Métropole	x			<b>L'Approche Territoriale Intégrée (ATI)</b> constitue l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale du programme opérationnel FEDER FSE sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Nîmes Métropole. Cette approche est basée sur trois piliers thématiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- PI 4c : rénovation énergétique dans les logements sociaux (niveau BBC), efficacité énergétique dans les infrastructures publiques</li> <li>- PI 4e : transports collectifs ou durables</li> <li>- PI 9b : Cohésion sociale (constructions ou aménagement d'équipements multi activités (culturels, santé (MSP), sport)</li> </ul>
Programme LEADER GAL de Garrigues en Costières	x			<b>Le GAL « De Garrigues en Costières »</b> permet au PETER Garrigues et Costières de Nîmes de disposer d'une enveloppe de fonds européens FEADER/LEADER de 2,4 millions d'euros pour soutenir les projets publics ou privés innovants qui répondent à la stratégie de « Structurer les conditions de l'équilibre urbain-rural ».
Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées Méditerranée	x	x		<b>L'appel à candidature de la Région Occitanie pour villes bourgs-centres</b> a pour objectif de renforcer les pôles de centralité de proximité afin de mailler un territoire fortement rural. Un certain nombre de candidatures sont en cours.
Contrat de ruralité		x	x	Signé en mars 2017 avec la préfecture du Gard, le Département, la Région, Les 2 EPCI du territoire et la Caisse des Dépôts et Consignations, <b>le Contrat de Ruralité</b> permet de soutenir des projets structurants autour de 6 thématiques : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs-centres, l'attractivité du territoire, la cohésion sociale, la transition écologique et la mobilité.

Grand Site Occitanie - GSO	<b>x</b>	<b>x</b>	<p><b>Les territoires labellisés Grands Sites Occitanie</b> ont été appelés à formaliser un projet stratégique transversal à 4 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux.</p> <p>Deux territoires ont été labellisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nîmes Pont du Gard Uzès, dont le projet permet de valoriser à la fois le Grand Site de France Gorges du Gardon/Pont du Gard, la Ville de Nîmes et la Ville d'Uzès, extrémités de l'Aqueduc Romain qui relie cette destination touristique.</li> <li>- Aigues-Mortes Camargue Gardoise dont le projet vise à valoriser à la fois le Grand Site de France Camargue Gardoise et le patrimoine historique et paysager remarquable des villes d'Aigues Mortes et de Saint Gilles.</li> </ul>
Contrat de réciprocité			<p><b>Un contrat de réciprocité</b> entre la préfecture du Gard, le PÉTR Vidourle Camargue, le PÉTR Garrigues et Costières de Nîmes et Nîmes Métropole acte le projet de coopération entre territoires urbains et territoires périurbains ou ruraux sur les thématiques de la mobilité et de la valorisation et préservation des races de Camargue</p>

#### 4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

Partenaires	Dispositif doté d'un plan d'actions	Thématique
Etat, Région, CDC	Plan Littoral 21	Le territoire s'inscrit dans les trois orientations du Plan Littoral 21 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour une vitrine française de la résilience écologique et de la valorisation patrimoniale</li> <li>- Pour une économie innovante qui irrigue tout le territoire</li> <li>- Pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et de vivre ensemble</li> </ul>
Agence Régionale de Santé	Contrat local de Santé	Maillage du territoire par une offre de soins de qualité
Département du Gard	Plan Départemental pour l'Habitat PDH Prévention des risques Enseignement Mobilité	Habitat Risques naturels et technologiques Collèges Routes départementales / Chemin de randonnées
Association Grande Provence	Faire émerger et reconnaître la pertinence du Grand Delta Rhodanien, comme espace charnière interrégional	Développement économique Développement touristique Développement culturel Aménagement de l'espace et des mobilités
Pôle Métropolitain Nîmes-Alès	Contrat d'axe	Transports Innovation, Formation, Enseignement Supérieur Développement économique Très haut débit
Syndicat mixte du SCOT Sud Gard	Elaboration, mise en œuvre, révision et évaluation du SCoT	Planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine.
PETR Vidourle Camargue		Réflexions communes sur l'animation et le développement touristique et agritouristique (Sites Remarquables du Goût, Vignobles et découvertes, Boucles cyclotouristiques...) et la mobilité en général
Destination Provence	Communication et marketing	Tourisme
CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bouches-du-Rhône Tourisme ADT - Alpes de Haute-Provence ADRT - Gard Tourisme ADT - Var Tourisme ADT - Vaucluse Tourisme	Contrat de Destination Provence	Tourisme et culture : renforcer la compétitivité de la destination au travers de la thématique LES ART'S' DE VIVRE en PROVENCE
CD30, CD13 et CD34	SPOTT Camargue	Tourisme : Destination Camargue
Syndicat AOP Olives et Huiles d'Olives de Nîmes, Ville de Nîmes et Marguerittes, PETER Garrigues et Costières de Nîmes, Gard Tourisme	SRG Les Olivettes du Pays de Nîmes	Tourisme, Environnement, Gastronomie, Agriculture
Syndicat AOP Costières de Nîmes, Ville de Nîmes, PETER Garrigues et Costières de Nîmes, Gard Tourisme, Inter Rhône	Destination Vignobles et Découvertes Costières de Nîmes	Vin, Tourisme, Environnement
Nîmes Métropole, CCBTA, PETER Garrigues et Costières de Nîmes, Département du Gard, Gard Tourisme	SDAC : Déploiement de boucles cyclodécouvertes	Cyclotourisme

## **ARTICLE 5 : PROJETS DU TERRITOIRE ACTUALISES ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NÎMES, DE LA CA NÎMES METROPOLE ET DE LA CC BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE**

---

### **5.1 LES PROJETS DE TERRITOIRE**

#### **5.1.1 Le projet de territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes**

Le projet de territoire mis en œuvre pour le PETR Garrigues et Costières de Nîmes s'appuie sur le constat suivant : de nombreuses interdépendances existent entre la ville et son environnement rural et le devenir des territoires ruraux ne peut pas se concevoir indépendamment de celui de la ville-centre.

Dans ce contexte, un dialogue rural-urbain est nécessaire mais les complémentarités et les solidarités ont du mal à s'organiser. Pour se faire, il est nécessaire de lever les obstacles et de traiter les enjeux transversaux qui ont un impact considérable sur les conditions de vie des habitants.

La mise en place de coopérations entre les communes rurales et urbaines doit permettre de compenser leurs faiblesses respectives en unissant leurs énergies et leurs ressources.

#### **Axe 1 / Favoriser un cadre de vie de qualité, créateur de lien social**

##### **1.1 Garantir un aménagement du territoire équilibré vers une excellence environnementale**

- *Aménager qualitativement les espaces publics et mettre en valeur les entrées et cœurs de ville*

La maîtrise de l'étalement urbain et de la périurbanisation, la revalorisation des entrées de ville, la requalification du tissu urbain et l'embellissement des centres anciens sont des enjeux essentiels pour le maintien du dynamisme des bourgs et villages et plus largement pour pérenniser l'attractivité du PETR Garrigues et Costières de Nîmes.

- *Accompagner les projets de développement et de valorisation des Bourgs Centre Occitanie*

La présence de Bourgs Centres dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent des pôles essentiels à l'attractivité de leur bassin de vie. Ils ont un rôle central vis-à-vis de leur territoire environnant en matière de services, équipements, commerces...

- *Promouvoir l'éco construction et développer les énergies renouvelables*

Le développement des énergies renouvelables est un autre volet incontournable de la lutte contre le changement climatique. L'objectif étant de favoriser le développement tout en veillant à ne pas remettre en cause la qualité paysagère et patrimoniale du territoire, ni les usages agricoles et forestiers et à ne pas porter atteinte aux fonctionnements écologiques.

##### **1.2 Renforcer le vivre ensemble et la citoyenneté en encourageant l'inclusion, la mixité sociale et l'intergénérationnel**

- *Permettre l'accueil pour tous et l'intégration des nouvelles populations*

Alors que la structure de la population et les modes de vie sont en évolution, le parc de logements a peu évolué et révèle une absence de diversité. De plus, l'offre en logements locatifs sociaux reste très fortement concentrée sur les 3 pôles urbains du territoire.

Les caractéristiques socio-démographiques de la population et le développement des situations de précarité, y compris dans le périurbain, posent la question d'une meilleure répartition géographique de l'offre en logement social.

- *Développer des espaces mutualisés pour dynamiser la vie associative et liens intergénérationnels*

L'hyper-concentration des activités, des services et des emplois dans le pôle urbain nuit au vivre-ensemble et à la citoyenneté sur le territoire.

Avec des dynamiques associatives motrices et animatrices sur le territoire, il est nécessaire de promouvoir une organisation du territoire qui permette de mieux concilier les temps de vie, en soutenant des usages et des pratiques de proximité et en encourageant la rencontre et les échanges au sein d'une population grandissante.

## **Axe 2 / Structurer le lien urbain-rural par un maillage équilibré et raisonné des équipements, services et infrastructures**

### **2.1 / Soutenir une mobilité éco-performante facilitant les circulations transversales et les déplacements vers la ville centre**

- *Structurer un réseau de pôles d'échanges multimodaux et développer les alternatives en matière de mobilité*

Le manque de visibilité et dans certains cas le manque de cohérence entre les différents dispositifs de transports en commun et les besoins des acteurs nuisent à l'émergence de pratiques alternatives à la voiture. De plus, une très faible structuration du covoiturage et le peu d'infrastructures cyclables sécurisées freinent le développement des modes doux. Il convient de mieux structurer les modes de déplacements, de promouvoir de nouvelles formes de mobilités et de développer l'intermodalité.

- *Soutenir le développement du vélo et la pratique de l'itinérance autour des axes historiques et touristiques du PETR*

Le maillage du territoire par des grands itinéraires raconte son histoire, crée du lien entre ses différents paysages, et est support de pratiques de pleine nature répondant à la fois à une demande des habitants et des visiteurs.

Il paraît alors indispensable de construire une offre alternative, expérimenter de nouveaux usages en lien avec les atouts paysagers et touristiques du territoire, qui permettraient de renforcer les complémentarités urbain-rural.

Alors que la pratique du vélo ne représente aujourd'hui qu'1% de part modale, la mise en œuvre d'un plan Vélo à l'échelle du PETR devient un véritable enjeu.

### **2.2 / Assurer un maillage cohérent et complémentaire de services et d'équipements**

- *Soutenir des équipements et des services de proximité et favoriser l'expérimentation*

L'enjeu principal est de renforcer l'accès pour tous à des services de qualité, en s'affranchissant des frontières administratives. Il s'agit de prendre en compte au mieux la diversité des modes de vie et de travail par une réflexion sur l'aménagement spatial et temporel au service de la réduction des inégalités sociales et géographiques du territoire. Pour ce faire, le PETR souhaite :

- soutenir l'expérimentation et le développement de nouveaux services dans les communes
- accompagner la création de services itinérants et stimuler la recherche et l'innovation
- maintenir une offre de services et d'équipement de proximité
- développer le lien social et garantir l'accès pour tous aux services et équipements

### **2.3 / Favoriser la mise en réseau des acteurs et l'émergence de projets collectifs**

- *Faire connaître les initiatives existantes et développer des réciprocitys avec les territoires voisins*

Le territoire entend mettre en place une animation au service des dynamiques de coopération pour faciliter la mise en place de projets collectifs en lien avec la stratégie locale de développement ; tout en s'appuyant sur :

- une coopération de proximité avec des acteurs connus (Syndicat mixte des Gorges du Gardon, PETR Uzège Pont du Gard, Pays Vidourle Camargue, Collectif des Garrigues ...)
- une coopération interterritoriale et transnationale auprès d'acteurs déjà pré-identifiés

## **Axe 3 / Promouvoir un développement économique durable du territoire contribuant à son rayonnement**

### **3.1 / S'appuyer sur les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles pour développer l'attractivité du territoire**

- *Préserver les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles (Collecter et diffuser la connaissance des patrimoines, restaurer et mettre en valeur les patrimoines)*

Le territoire dispose de nombreuses richesses : patrimoine vernaculaire, patrimoine monumental, patrimoine religieux, également des paysages emblématiques qui composent un cadre de vie d'une grande qualité. Ces richesses sont le support du développement d'un tourisme de proximité basé sur la découverte et le partage et la condition du maintien d'un cadre de vie de qualité et d'une meilleure répartition des richesses.

### **3.2 / Structurer une gouvernance alimentaire durable à l'échelle du territoire**

- *Développer les circuits courts de proximité, promouvoir une agriculture de qualité et sensibiliser sur une alimentation saine, le goût et la consommation responsable*

Les circuits courts représentent donc un enjeu de développement durable pour notre territoire et une réelle opportunité pour le secteur agro-alimentaire, en facilitant une gouvernance alimentaire par la mobilisation de l'ensemble des acteurs. La promotion des productions locales a également été ciblée comme un levier important de la structuration d'une gouvernance alimentaire territorialisée. Il est



primordial d'intervenir, notamment auprès des plus jeunes et des publics fragilisés, sur les thématiques d'éducation à l'alimentation et de consommation responsable.

### 5.1.2 Le projet de territoire Nîmes Métropole 2030

Fruit d'une réflexion collective initiée à l'automne 2016 associant élus, partenaires institutionnels acteurs socio-économiques, représentants de la société civile mobilisés à travers l'Aggloforum, le projet « Nîmes Métropole 2030 » a été adopté le 9 juillet 2018. Il constitue désormais le fondement de l'action publique à venir de Nîmes Métropole.

Son ambition est exprimée à travers une armature territoriale et ses trois grands projets urbains, un cadre stratégique et un plan d'actions priorisé

Elle repose sur les trois piliers suivants en interaction à savoir :

- une haute qualité du cadre de vie pour une attractivité renouvelé,
- un système économique intégré,
- un territoire (a)ménagé.

Ces trois piliers sont complétés par une condition sinequannone : la mobilisation du plus grand nombre dans la dynamique mise en œuvre.



## L'ambition de Nîmes Métropole 2030 illustrée par l'armature territoriale

Cette armature territoriale présente les orientations grandes de développement et d'aménagement de Nîmes Métropole à horizon 2030. Celle-ci repose notamment sur le socle patrimonial naturel, agricole, urbain et architectural qui constitue le bien commun de Nîmes Métropole et assure ainsi une haute de qualité du cadre vie à travers sa mosaïque de paysages préservés et vivants.

Elle s'appuie également sur une organisation des transports au service du développement économique et urbain permettant la mise en œuvre de mobilités hiérarchisées au sein d'une agglomération apaisée articulé autour d'un réseau maillé performant visant à maîtriser le flux automobile.

Au service d'un écosystème économique intégré à la fois aux dynamiques locales, régionales et internationales (arc méditerranéen), elle permet de conforter un environnement favorable pour le développement des filières d'excellence de l'agglomération (risques/sécurité civile, santé/bien être, numérique) et d'exploiter pleinement le potentiel que représentent les ressources endogènes de ce territoire, à savoir l'agriculture et le tourisme notamment.

Elle préfigure, en outre, l'organisation spatiale, le fonctionnement urbain et résidentiel de Nîmes Métropole, en identifiant le Cœur d'Agglomération (Nîmes, Caissargues, Milhaud et Marguerittes) et les principales polarités et centralités de l'agglomération, et ce, afin que chacun puisse bénéficier à proximité des services, équipements et commerces adéquats.

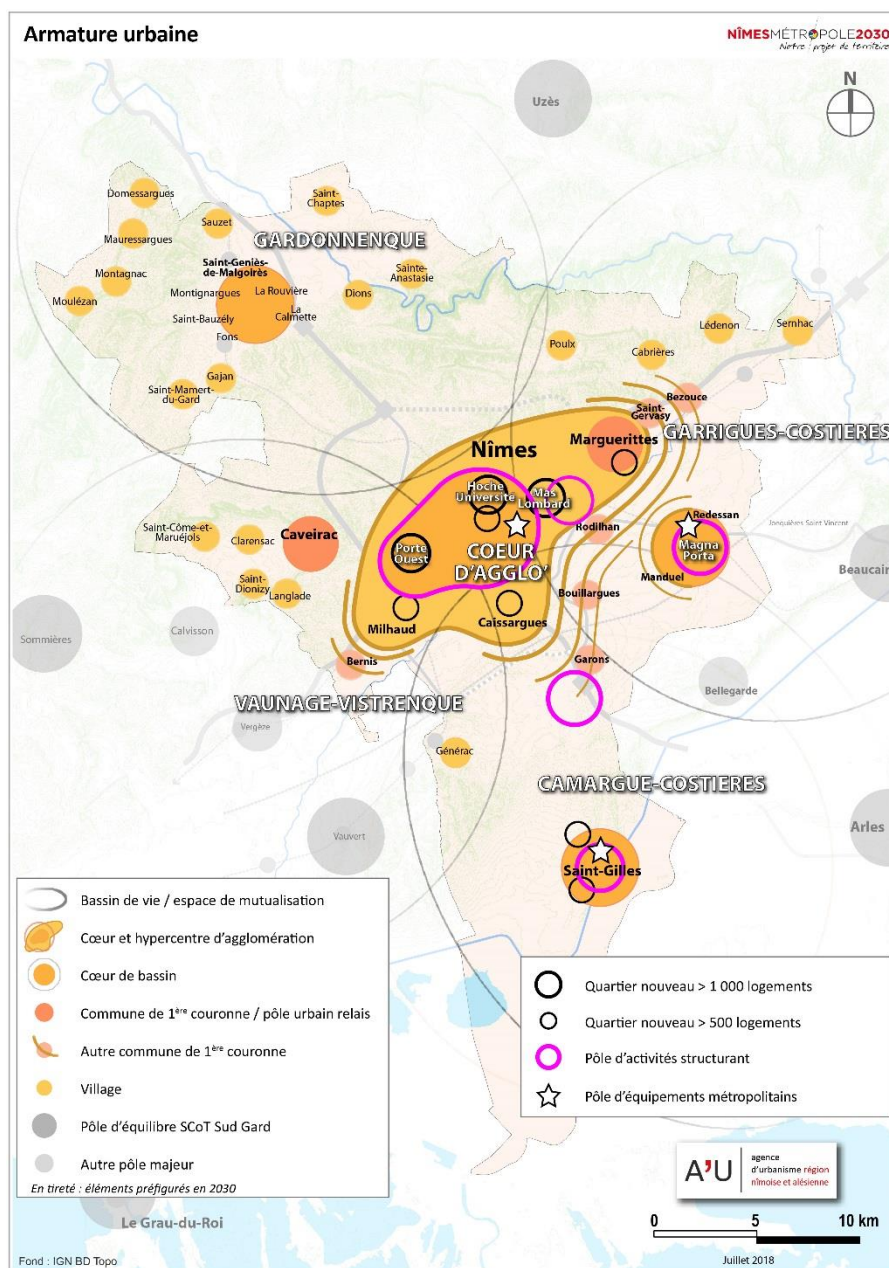
### L'ambition de Nîmes Métropole 2030 illustrée par un plan d'actions

Cette ambition articulée autour d'un cadre stratégique a donné lieu à un plan d'actions priorisé et hiérarchisé développé en annexe du projet Nîmes Métropole 2030.

### L'ambition de Nîmes Métropole 2030 illustrée par 3 grands projets urbains

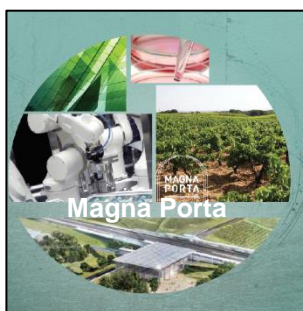
Cette ambition s'affiche également à travers les 3 grands projets urbains suivants :

- La Porte Ouest de Nîmes, un renouvellement urbain et économique : Basé sur une programmation urbaine mixte (habitat, commerces et services, équipements structurants et de proximité), ce projet de restructuration de l'une des principales portes d'entrée de l'agglomération a pour but d'élargir et d'intensifier de manière significative le cœur



d'agglomération afin de répondre aux objectifs de production de logement et de renouvellement de l'offre (PLH, NPNRU) le long la ligne T2 du TCSP et autour de nouveaux pôles d'échange multimodaux.

- Magna Porta, le développement autrement : Basé sur la « Différenciation » en y intégrant une forte dimension agricole, ce projet de grand ampleur situé à proximité de la nouvelle Gare TGV/TER Nîmes Pont du Gard complète le cœur d'agglomération de Nîmes Métropole. Il a pour ambition de créer, sur 150 ha, un véritable pôle urbain actif ciblé sur les activités tertiaires, industrielles et de recherche à forte valeur ajoutée et vise à terme la création de 3 à 4 000 emplois nouveaux.
- Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2019-2029, de la rénovation à l'intégration urbaine : Basé sur une stratégie d'intervention organisée autour de la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique, ce programme porté par une ambition nationale et locale concerne 25 000 habitants de l'agglomération répartis sur 3 quartiers de la ville de Nîmes : Pissevin-Valdegour, Chemin Bas Clos d'Orville et le Mas de Mingue. Il a comme objectif de repenser l'organisation et le fonctionnement urbain pour les ouvrir et les intégrer à la ville.



### 5.1.3 Le projet de territoire de la CC Beaucaire Terre d'Argence

La Communauté de Communes s'est dotée d'un projet de territoire, approuvé par le Conseil Communautaire par délibération du 10 Juillet 2013, couvrant la période 2014-2024.

Après un bilan réalisé en coopération avec l'Agence d'Urbanisme et des groupes de travail, l'assemblée communautaire a adopté ce cadre d'actions touchant de nombreux domaines, qui depuis sont mis en œuvre au fil des années et qui se retrouvent au sein du contrat territorial Occitanie PETR Garrigues Costières, Agglomération de Nîmes Métropole et Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA).

Les grands axes sont les suivants :

- A. Préparer un scénario de développement démographique et économique.
- B. Affirmer le positionnement économique du territoire.
- C. Construire une gouvernance efficace en matière de mobilité.
- D. Affirmer le territoire comme destination touristique.

Ceux-ci sont déclinés en six thématiques :

1. Aménagement du territoire (foncier, logement) équipements publics.
2. Déplacement (covoiturage, modes doux, PEM).
3. Economie (Très Haut Débit, immobilier d'entreprises, zones d'activité, formation).
4. Tourisme (patrimoine, structuration développement Office de Tourisme).
5. Commerce (aides aux commerces, aménagement urbain, FISAC).
6. Agriculture (agrotourisme, circuits courts, plan alimentaire).

Au titre du bilan à mi-parcours, on peut relever les réalisations suivantes (achevées ou en cours en cette fin 2018) par thématique :

#### Thème 1. Aménagement du territoire

- Lancement d'une OPAH-RU multi sites dotée de 7M€ de crédits de subvention, et 330 logements à réhabiliter (objectif) avec accent sur habitat indigne, précarité énergétique, maintien à domicile, logements conventionnés accessibles.
- L'OPAH-RU comprend un lot aménagement pour remettre sur le marché des ilots et immeubles (location, location accession, accession). Ces actions sont par ailleurs prévues au sein du PLH intercommunal de Terre d'Argence.

- Création d'équipements publics (Conservatoire de musique et de danse intercommunal à Beaucaire, Salle culturelle et polyvalente à Vallabrègues, Pôle Associatif sportif et culturel à Bellegarde, Halle de sports intercommunale à Jonquières-Saint-Vincent, Extension Centre Georges Brassens et médiathèque à Fourques, Création de deux maisons médicales à Beaucaire et Bellegarde) afin de doter le territoire d'une offre diversifiée, maillant le territoire pour un développement harmonieux et équilibré de celui-ci.  
Ces actions ont été ou seront prises en compte au titre du contrat de ruralité, certaines figurent au sein du contrat territorial Occitanie et des contrats Bourgs centres Occitanie.

### Thème 2. Déplacement

Le projet de loi mobilité en discussion au Parlement permettra aux Communauté de Communes de jouer un rôle plus important en ce domaine, en étoffant l'offre existante, mais sans attendre la Communauté a lancé des actions en vue de créer des pistes cyclables (Jonquières-Saint-Vincent), d'aménager le chemin de halage du canal (liaison sécurisée Beaucaire Bellegarde), et travaille avec le PETR Garrigues Costières de Nîmes a un plan de cyclotourisme.

La Communauté de Communes a procédé à la signalisation de la Véloroute du Léman à la Mer dépendant de son territoire.

Plusieurs aires de covoiturage seront créés (projets en phase d'élaboration) afin de prendre en compte les flux domicile travail importants sur le territoire (Fourques, Jonquières-Saint-Vincent, Bellegarde) et une action sera menée pour étudier puis réaliser un tiers lieux, permettant ainsi d'éviter des déplacements (cohérence avec l'action du contrat territorial et le PCAET Terre d'Argence).

### Thème 3. Economie

La Communauté de Communes déploie actuellement un RIP Très Haut Débit Fibre à destination des entreprises (inclus agricoles) sur fonds propres en coopération avec Nîmes Métropole.

Le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises a été modifié en 2018 pour le rendre plus attractif tout en soulignant une complémentarité avec la Région Occitanie, et en coopération avec l'équipe de l'agence AD'Occ.

Des ateliers relais, des bureaux de services au public (CAF-CPAM) ont également été réalisés pour mettre à disposition des usagers des services publics de proximité, des locaux adaptés aux entreprises (TPE) en création ou en développement, pour accompagner le maintien et la création d'emplois industriels, artisanaux ou de services sur le territoire.

Les zones d'activité ont été étendues, vendues pour une partie à ce jour, dans le cadre d'une offre économique globale pour soutenir le secteur industriel. De même, la collectivité a accompagné des industries au titre d'aménagement viaire structurant (en cofinancement privé majoritaire) pour soutenir la filière.

Au titre de la formation, peu d'actions ont été lancées à ce jour, l'effet de taille critique joue en défaveur du territoire, qui bénéficie néanmoins d'un lycée professionnel (Région) et d'un lycée privé (Institut d'Alzon). L'aide à l'immobilier d'entreprises et la création d'ateliers relais seront des actions à mener au cours des prochaines années.

### Thème 4. Tourisme

L'Office de Tourisme Terre d'Argence est en restructuration, renforcement pour faire mieux connaître l'offre existante, développer des produits et soutenir les partenaires touristiques.

Le thème du patrimoine est un des axes majeurs, avec la réhabilitation de bâtiments classés, le lancement d'un Programme Collectif de Recherche sur l'Abbaye classée de Saint-Roman.

Celle-ci bénéficiera également d'une action de mise en sécurité, aménagement et mise en tourisme. Les Chapelles romanes de Broussan et Saint-Laurent ont été réhabilitées, le Château de Beaucaire réaménagé (avec un programme d'animations à voir sur 2019-2023).

Ces actions sont complémentaires du programme LEADER, des soutiens existants de la Région, de l'Etat (DRAC, Conservation des Monuments Historiques) et du Département.

### Thème 5. Commerce

L'aide aux commerces a déjà permis à plusieurs entreprises de réaliser des investissements qualitatifs.

En complémentarité, la Communauté de Communes a mené des opérations d'aménagements urbains pour embellir les centres villes, fluidifier la circulation, le stationnement et rendre ceux-ci plus attractifs.

### Thème 6. Agriculture

Certains acteurs majeurs du secteur vont bénéficier des prestations du RIP Très Haut Débit Fibre de la Communauté de Communes.

Des actions sont en cours et à venir au titre de l'agrotourisme, du développement des circuits courts ou du programme alimentaire.



L'aspect foncier est important. Il nécessitera une attention particulière pour permettre des installations d'agriculteurs pour préserver le potentiel de production du territoire.

Le contrat territorial Occitanie élaboré en partenariat avec la CA Nîmes Métropole et le PETR Garrigues Costières de Nîmes permettra à l'ensemble du territoire couvert par celui-ci de déployer des actions cohérentes, avec le soutien de la Région, mais aussi de l'Etat et du Département, en jouant sur une dynamique de projets, de synergies entre les intercommunalités pour un développement équilibré de ce territoire.

#### 5.1.4 Synthèse des projets de Territoire

En synthèse, le projet de territoire du PETR Garrigues Costières de Nîmes, de la CA Nîmes Métropole et de la CC Beaucaire Terre d'Argence se fixe comme objectifs de :

- Structurer un aménagement équilibré et durable du territoire
- Œuvrer pour l'attractivité du territoire
- Contribuer au rayonnement de l'arc méditerranéen
- Garantir une haute qualité du cadre de vie
- Favoriser les solidarités territoriales
- Œuvrer pour le bien-vivre ensemble et la citoyenneté
- Fédérer l'ensemble des acteurs



## 5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE GARD VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Le Pacte pour les Gardois 2016-2021 fixe le cap du Département autour de 3 grands thèmes :

- Un Gard innovant pour réussir les défis de l'avenir
  - Réussir la transition numérique.
  - Développer et moderniser les grands équipements stratégiques.
  - Relever le défi de la transition énergétique.
- Un Gard attractif pour construire le Département de demain
  - Consolider l'attractivité des territoires.
  - Conforter l'attractivité des territoires.
  - Garantir la qualité de vie des territoires.
- Un Gard solidaire pour protéger les gardoises et les gardois.
  - Soutenir les jeunes gardois.
  - Conforter la citoyenneté.
  - Garantir une solidarité responsable et l'accès au juste droit.

Ces orientations s'appuient sur le schéma d'aménagement durable Gard 2030 autour des 8 défis opérationnels identifiés pour un aménagement et un développement durable du territoire gardois :

- Maîtriser et reconquérir le potentiel foncier gardois.
- Concevoir et construire une mobilité globale.
- Accroître (démultiplier) la production de logements durables.
- Soutenir les différentes strates de l'économie entrepreneuriale.
- Innover dans les politiques de solidarité.
- Garantir l'approvisionnement en eau et diversifier celui en énergie.
- Conforter l'agriculture en amont comme en aval.
- Vivre et se développer durablement avec le risque.

Ces enjeux constituent le support des actions et projets, notamment dans le cadre des politiques de contractualisation avec les différents territoires gardois.

Ils ont vocation à être déclinés à travers différents schémas thématiques en fonction des compétences respectives, tels :

- Le Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité (2018-2021).
- Wi-Gard, pour le développement du très haut débit.
- Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Gard (SDAASP 2018-2023).
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2029.

### **5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU TERRITOIRE**

Avec 72 724 km<sup>2</sup> et plus de 5,8 millions d'habitants, la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée est la **deuxième plus vaste région de France** ; elle est **plus grande que 13 Pays d'Europe**.

Avec une croissance démographique d'1 million d'habitants d'ici 2040 représentant 25% de la croissance nationale, l'Occitanie est **la région la plus attractive de France**.

Cette **attractivité** est une **opportunité majeure**. Elle pose **collectivement plusieurs défis** en termes d'**aménagement** et de **développement des territoires** et **nécessite d'engager** des **politiques fortes** pour le **développement des activités économiques** et le **rayonnement à l'international**, des **politiques ambitieuses** dans les domaines de **l'innovation**, de la **recherche** et de **l'enseignement supérieur**, de la **formation professionnelle**, de la **transition écologique et énergétique**, des **politiques soutenues** pour la **cohésion sociale**, la qualité du **cadre de vie**, une **offre de services** performante dans les territoires.

**Pour mener à bien l'ensemble de ces dynamiques**, il convient de **prendre en considération** la **structuration territoriale** de notre région qui repose sur :

- 4 485 Communes,
- 2 Métropoles comprenant à elles deux, 68 communes et 1 212 389 habitants,
- 22 Communautés d'Agglomérations ou Urbaine composées de 752 communes comptant 2 392 424 habitants,
- 138 Communautés de Communes au 1er janvier 2017, contre 247 en 2016 (- 44 %),
- 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux,
- 33 zones d'emplois dont les taux de stabilité interne sont très supérieures à la moyenne nationale.

Notre région se caractérise par une **forte majorité** de communes rurales ou de montagne et de **très petite taille** :

- **61 % des communes** comptent **moins de 500 habitants**,
- 2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47% des communes de la région).

**C'est dans ce contexte** que, **dès fin 2016**, la **Région Occitanie** a **décidé d'engager** une **nouvelle génération** de **politiques contractuelles territoriales** sur la période **2018-2021** avec :

- chacune des deux **Métropoles**,
- les **Communautés d'Agglomération** ou **Urbaine** qui sont invitées à engager des stratégies de complémentarité ou d'alliance avec leurs territoires environnants,
- chaque **Territoire de Projet rural** à savoir les **Pôles d'Equilibre Territoriaux** et **Ruraux**, les **Pays** (syndicats mixtes ou associations), les Syndicats Mixtes de gestion et d'aménagement ou de préfiguration de **PNR**.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la **Région** s'est fixée pour **objectifs** :

- **d'agir résolument** pour **l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans chacun des territoires et des bassins de vie qui les constituent,
- de **favoriser** avec les collectivités ou leurs groupements, **la structuration de Territoires de Projets** en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,
- **d'encourager** les **dynamiques innovantes** dans les territoires,
- **d'accompagner** les projets essentiels, prioritaires et à forte valeur ajoutée pour chaque territoire,
- de **mobiliser** dans le cadre d'un contrat régional unique avec chaque territoire, **l'ensemble de ses politiques et moyens** au titre :
  - de ses dispositifs d'intervention thématiques,
  - du CPER et des CPIER,
  - des **fonds européens** dont elle assure la fonction d'autorité de gestion.



Dans le cadre de ce contrat et dans le respect de ses principes d'intervention, la **Région** s'attachera notamment à :

- **soutenir** les **grandes fonctions de centralité** développées par l'Agglomération vis-à-vis de sa zone d'emplois et des bassins de vie qui la composent, et **fortifier l'attractivité des Bourgs Centre** qui remplissent la fonction d'équilibre au sein de l'Agglomération,
- **accompagner** les **dynamiques** consistant à **conforter** et à **valoriser** ses **spécificités** lui permettant de **se positionner** comme une **agglomération référente** dans ces domaines,
- **contribuer** à son **attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive** et favoriser son **rayonnement** au niveau national voire à l'international **dans le cadre de stratégies partagées.**
- **participer** à la mise en œuvre des programmes de **cohésion sociale** dans le cadre de ses politiques.

Les **domaines d'intervention de la Région mobilisables** pour les territoires sont principalement les suivants :

- **le développement économique, l'économie sociale et solidaire** sur la base des orientations fixées par le **Schéma Régional de Développement Economique pour l'Innovation et l'Internationalisation-SRDEII (SRDEII)** approuvé le **3 février 2018**,
- **l'agriculture, l'agroalimentaire** et la **Forêt**,
- **l'alimentation** enjeu majeur de nos sociétés et déclarée « **grande cause régionale** » fera l'objet d'un **Plan Régional de l'Alimentation** et de **Projets Alimentaires de Territoires**,
- **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** dont Le **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur**, de la **Recherche** et de l'**Innovation (SRESRI)** constitue le cadre stratégique de référence pour l'action de la Région pour la période 2017-2021,
- **la formation professionnelle** (nouveau **Programme Régional de Formation** en référence à la **Stratégie Régionale pour l'Emploi** et la **Croissance (SREC)** et **l'apprentissage avec** l'objectif de former **40 000 apprentis dans 5 ans**,
- **les mobilités** et **l'intermodalité**,
- le **logement social**,
- la **Santé et le Médicosocial**

Si la politique santé relève de la responsabilité de l'Etat, la Région est fortement attachée au maintien d'une offre de soins dans l'ensemble des territoires. La Région Occitanie **soutient** ainsi au titre de sa compétence d'aménagement équilibré et durable du territoire, la **création de maisons et centres de santé pluri-professionnels**. Par ailleurs, la Région met en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021.

- **la transition écologique et énergétique**

Fin 2016, la Région s'est résolument engagée sur la **voie de la transition énergétique** en affirmant **l'ambition de devenir la première Région à énergie positive (REPOS) d'Europe :**

Pour concrétiser cette ambition, les **objectifs d'ici 2050** sont les suivants:

- diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant,
- multiplier **par 3** la **production d'énergies renouvelables**.

⇒ Inscrire le territoire dans une trajectoire positive d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique.

- **la politique de la Ville** et notamment **NPNRU 2014-2024**,
- **la politique régionale pour le développement et la valorisation des « Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée »**,
- **la politique foncière de la Région** qu'elle développe notamment avec les Opérateurs fonciers tels que l'**EPFR Occitanie** ou la **SAFER Occitanie**,
- **la valorisation des activités culturelles, du Patrimoine, des métiers d'art, de l'économie touristique** et des **activités sportives** participent à l'attractivité des territoires et à leur **rayonnement** au niveau national voire dans plusieurs cas à l'international,

La Région a défini en 2017 sa stratégie 2018-2021 « culture et patrimoine » et son schéma régional de développement du Tourisme et des loisirs 2017-2021.

- **Le développement et la promotion des Grands Sites Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** s'inscrit en cohérence avec les politiques contractuelles territoriales et apporte une forte valeur ajoutée pour l'attractivité des territoires et de la région.

Sur le territoire du contrat, deux territoires ont été labélisés :

- **Nîmes Pont du Gard Uzès**, dont le projet permet de valoriser à la fois le Grand Site de France Gorges du Gardon/Pont du Gard, la Ville de Nîmes et la Ville d'Uzès, extrémités de l'Aqueduc Romain qui relie cette destination touristique.
- **Aigues-Mortes Camargue Gardoise** dont le projet vise à valoriser à la fois le Grand Site de France Camargue Gardoise et le patrimoine historique et paysager remarquable des villes d'Aigues Mortes et de Saint Gilles.

La Région est également très attachée au développement de la **mobilité douce** en site propre qui est une réponse en devenir appropriée tant pour les usages du quotidien que pour la découverte et la valorisation culturelle, patrimoniale et touristique des territoires de l'Occitanie.

- **Un soutien particulier en faveur de l'attractivité et de la vitalité des communes et de leurs EPCI :**

- **requalification des espaces publics** : qualification du cadre de vie : aménagements paysagers, valorisation du patrimoine,...
- **offre de services à la population** dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, notamment les **lieux d'accueils en faveur de la petite enfance**,
- **création d'espaces associatifs et/ou mutualisés** dont les tiers lieux, espaces collaboratifs,
- **habitat** : création de logements à vocation sociale qui contribuent à la résorption de la vacance et à la lutte contre la précarité énergétique,
- **mise en accessibilité** des bâtiments recevant du public,
- **maintien et développement du commerce** en cœur de ville dans les Bourgs Centres, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales,
- qualification des **infrastructures d'accueil des entreprises**,
- **culture, patrimoine et tourisme** : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite,...
- **renovation énergétique** des bâtiments et équipements recevant du public,
- développement des **énergies renouvelables**,...

**Les différentes politiques précitées ne s'appliquent pas indistinctement et uniformément sur l'ensemble du territoire régional.**

Elles seront **mobilisées** dans **chaque territoire** sur la base de la « **feuille de route construite sur mesure** » qui est :

- **fonction** des **spécificités** du territoire,
- le **résultat** de la « **rencontre** » entre le **Projet de Territoire** et les **orientations stratégiques** de la **Région**.

**Cette « feuille de route contractuelle » est également nourrie** par les travaux préparatoires à l'élaboration **d'Occitanie 2040 (SRADDET)** autour de trois défis **spécifiques** :

- **Le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement)** pour mettre l'attractivité de la région au service de ses habitants et de ses entreprises, sur l'intégralité du territoire régional et quelle que soit l'appartenance sociale. Ce défi pose la question de l'accueil et de la garantie du maintien de la qualité de notre cadre de vie.
- **Le défi de la coopération territoriale** pour organiser les flux et les interdépendances au service de l'ensemble des territoires très différents qui composent la région en passant ainsi d'une logique d'interdépendance à une logique de solidarité territoriale sur l'ensemble du territoire régional.
- **Le défi du rayonnement régional** pour accroître la visibilité de la grande région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local. Le SRADDET devra donc permettre à la région de renforcer la capacité d'action collective régionale pour rayonner à toutes les échelles mais aussi de faire de l'ouverture interrégionale un levier de développement interne pour amplifier les retombées locales.

A ces trois défis s'ajoute un **4<sup>ème</sup> défi transversal** :

**Le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique** qui se pose de façon particulièrement prégnante sur tous nos territoires : le littoral (retrait de cote), la montagne (enneigement...), la plaine (augmentation de la température entraînant des modifications des pratiques agricoles...). La région fera face à de nombreux phénomènes extrêmes et devra donc

mettre en place des stratégies pour atténuer et s'adapter à ces changements climatiques pour améliorer sa résilience.

- **L'Assemblée des Territoires** créée le 4 novembre 2016 est informée par la Région des orientations et de l'état d'avancement de la Politique Contractuelle Territoriale régionale. En tant que de besoin, la Région pourra solliciter les membres de l'Assemblée des Territoires pour participer à la réflexion sur les évolutions éventuelles de ces Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales.
- **Ouverture des données publiques :**  
Enfin, en application de la **Loi** pour une **République Numérique** du **7 octobre 2016** et conformément aux dispositions approuvées le 30 juin 2017 en Assemblée Plénière, la Région accompagne les territoires régionaux impactés par la loi pour une République Numérique sur son volet « open data » :
  - Elle propose un dispositif d'animation et de soutien cohérent et complémentaire aux actions entreprises par l'Etat et plusieurs collectivités d'Occitanie, notamment dans le cadre du projet Opendata Lab financé par un PIA et labellisé par la démarche Open data Locale portée par l'association Open data France.
  - Elle organise la mise à disposition de ses propres données et des données du territoire régional, qui seront accessibles aux Départements, EPCI et Communes qui en auront l'utilité et l'usage.
  - Elle organise aussi un soutien à la publication et au partage des données issues des collectivités locales impactées par la loi.

Les territoires de projet concernés par la mise en œuvre des Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales sur la période 2018-2021 peuvent s'inscrire dans cette démarche et solliciter la Région pour bénéficier des outils et des moyens régionaux mis à leur disposition.

#### **L'action de la Région au titre du Plan d'action en faveur des traditions camarguaises s'inscrit en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée :**

La Camargue est un territoire façonné par les activités humaines. Ces traditions modèlent l'identité culturelle de toute une population et sont intimement liées à un territoire qui, d'un point de vue environnemental, économique, agricole et social, s'avère singulier. Elle a la spécificité de présenter une interaction très forte et assez rare entre la nature, l'Homme et les animaux.

Disposant d'un écosystème unique et fragile, la Camargue est un territoire rural, principalement constitué de zones humides, formé par la rencontre du Rhône et de la mer Méditerranée. Ce territoire se caractérise par une forte imbrication entre espaces exploités par l'homme et espaces naturels.

Le territoire sur lequel s'expriment les traditions camarguaises en Occitanie présente un patrimoine naturel et une biodiversité uniques protégés par un mille-feuille environnemental (une douzaine de dispositifs de protection).

Par ailleurs, dès le XVIème siècle, s'est développée autour d'une activité de travail agricole, une tradition de divertissement liée aux jeux taurins.

La Région dans sa délibération du 20 juillet 2018 a rappelé sa détermination à agir en concertation et en lien avec les acteurs concernés pour définir collectivement les enjeux liés à la promotion des traditions camarguaises et identifier les dispositifs de soutien efficaces.

La Présidente de Région a indiqué que la Région mobiliserait 30 M€ sur la période 2018-2021 au titre du plan d'action en faveur des traditions camarguaises autour des 4 axes : environnement et aménagement du territoire, élevage et agriculture, sport, culture et patrimoine, économie et tourisme.

Cette dynamique de développement et de valorisation des traditions camarguaises intervient en synergie avec les contrats territoriaux co-signés avec les territoires sur lesquels elles se diffusent. Ainsi des actions spécifiques et localisées en matière d'aménagement du territoire par exemple ou encore en matière sportive et culturelle comme la réhabilitation ou la construction d'équipements... pourront être soutenus par la Région dans le cadre de ses politiques contractuelles telles que les Contrats Territoriaux et les contrats « Bourgs Centres » Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

#### **L'action de la Région au titre du Plan Littoral 21 s'inscrit en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**

Le **littoral de l'Occitanie** est un atout fort d'attractivité et de développement du territoire, avec ses 220 km de rivages, 1,3 million d'habitants permanents, 20 stations balnéaires, 70 ports de plaisance, 3 ports de commerce, un parc naturel marin de 4 000 km<sup>2</sup>...

Le **Plan Littoral 21**, signé le 10 mars 2017 entre la Région, l'Etat et la Caisse des Dépôts et co-construit avec le Parlement de la Mer, est un des outils mis en place par la Région pour tourner son littoral et ses habitants vers la mer et favoriser ainsi l'émergence de projets structurants, portés par les collectivités et les acteurs des territoires (acteurs économiques, recherche...), pour appuyer la "**croissance bleue**" en Méditerranée.

**Porteur d'une vision stratégique et prospective du Littoral à horizon 2050**, ce plan vise à définir et accompagner un **modèle de développement adapté au changement climatique** et à la **croissance démographique**. Il est l'outil de mise en œuvre opérationnel :

- **pour une vitrine française de la résilience écologique** : adaptation au changement climatique, gestion de l'érosion du trait de côte, préservation et amélioration de la qualité des eaux et des milieux lagunaires et marins, développement de modes doux de mobilité...
- **pour une économie portée par l'innovation** qui irrigue tout le territoire : accompagnement, développement et structuration des filières halieutiques, nautique..., faire émerger l'éolien offshore flottant, montée en gamme de l'offre touristique...
- **pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et de cohésion républicaine** : modernisation et développement équilibré des stations littorales et des ports de plaisance, valoriser le littoral comme territoire d'histoire et de culture...

Les projets soutenus par la Région dans le cadre du Plan Littoral 21 s'inscrivent dans le cadre des Contrats territoriaux Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

## **ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PARTAGEE PAR LE PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NÎMES, LA CA NÎMES METROPOLE, LA CC BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE, LA REGION OCCITANIE-PYRENEES MEDITERRANEE ET LE DEPARTEMENT DU GARD**

---

### **6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT PARTAGES PAR LES CO-SIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL**

La stratégie d'action partagée par la Région Occitanie, le Département du Gard, le PETR Pays Garrigues et Costières de Nîmes, la CA Nîmes Métropole et la CC Beaucaire Terre d'Argence, s'articule autour des trois enjeux suivants, chaque partenaire intervenant dans le respect de ses compétences :

#### **Enjeu 1 : Favoriser un cadre de vie de qualité, créateur de lien social**

- (A)ménager durablement le territoire.
- Renforcer le vivre ensemble et la citoyenneté en encourageant l'inclusion, la mixité sociale et l'intergénérationnel.
- S'appuyer sur les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles.

#### **Enjeu 2 : Organiser les flux et les échanges sur et vers le territoire : pour la structuration urbain-rural**

- Conforter la connexion du territoire aux grands réseaux de communication.
- Soutenir une mobilité éco-performante facilitant les circulations transversales et les déplacements vers le centre-ville.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs et l'émergence de projets collectifs.

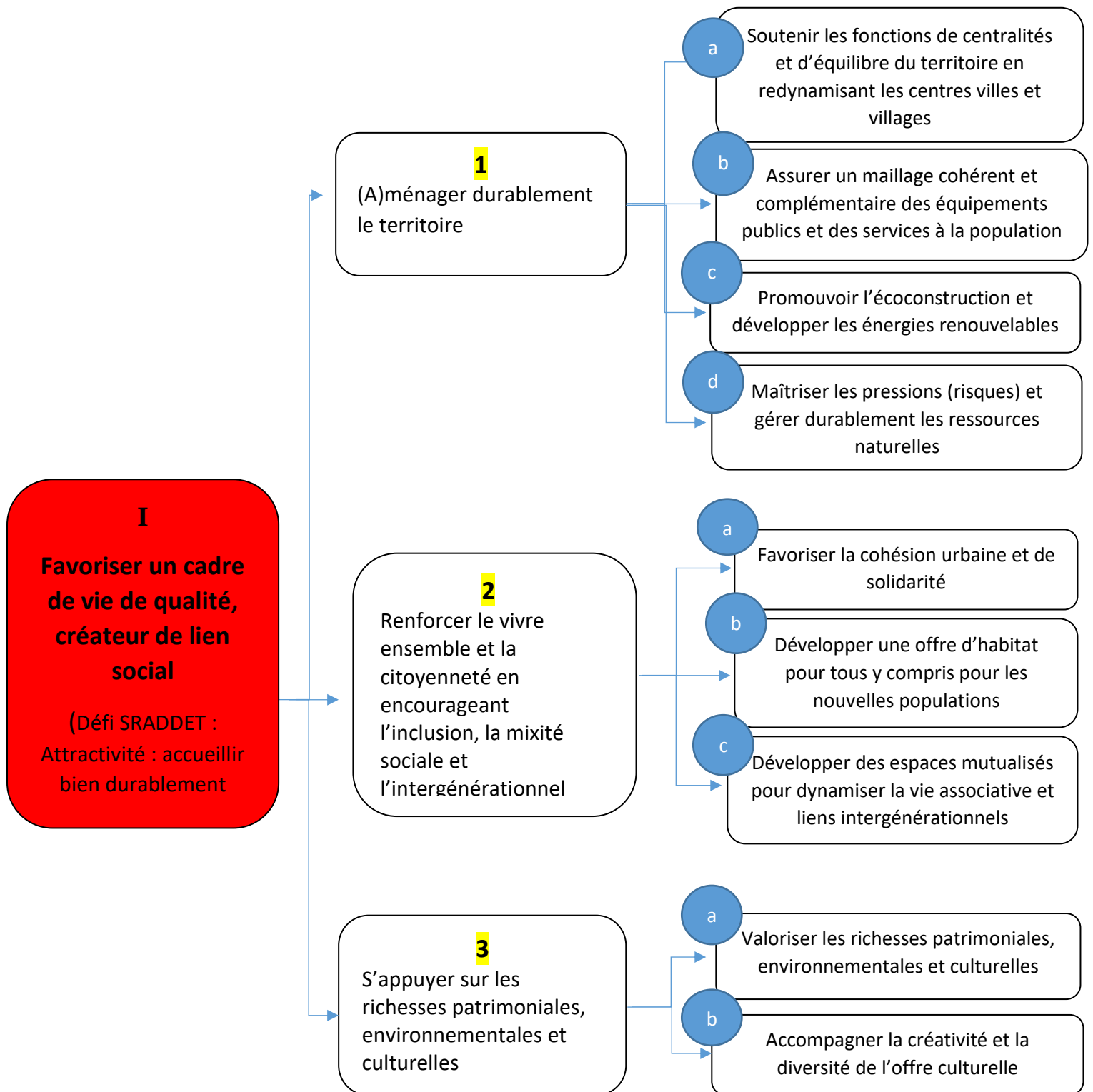
#### **Enjeu 3 : Structurer un écosystème économique intégré**

- Encourager l'emploi et le dynamisme économique.
- Soutenir le développement des filières d'excellence.
- Développer une offre touristique basée sur les richesses du territoire.

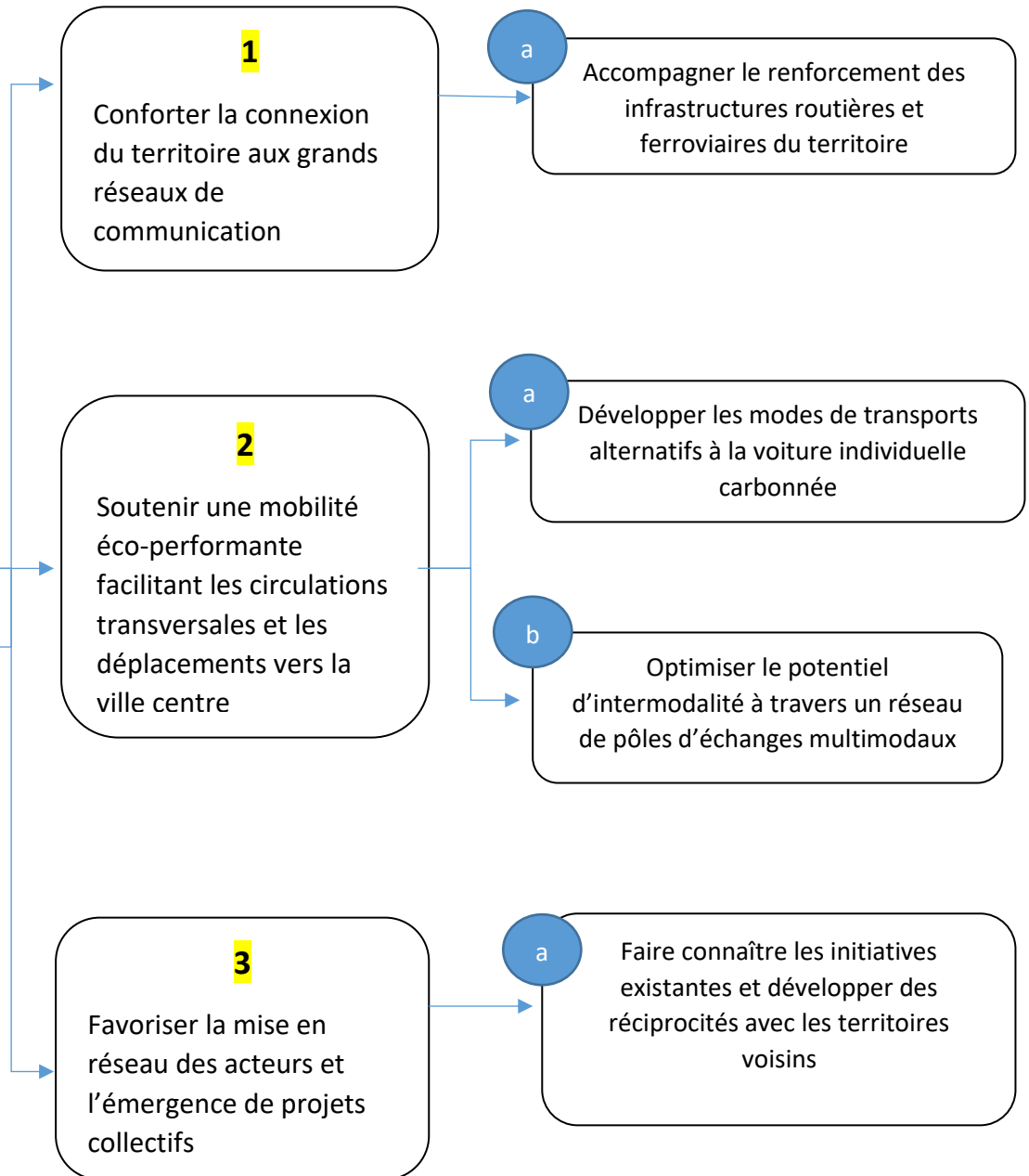
## 6.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES CO-SIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL

Cette présentation se décline au travers de :

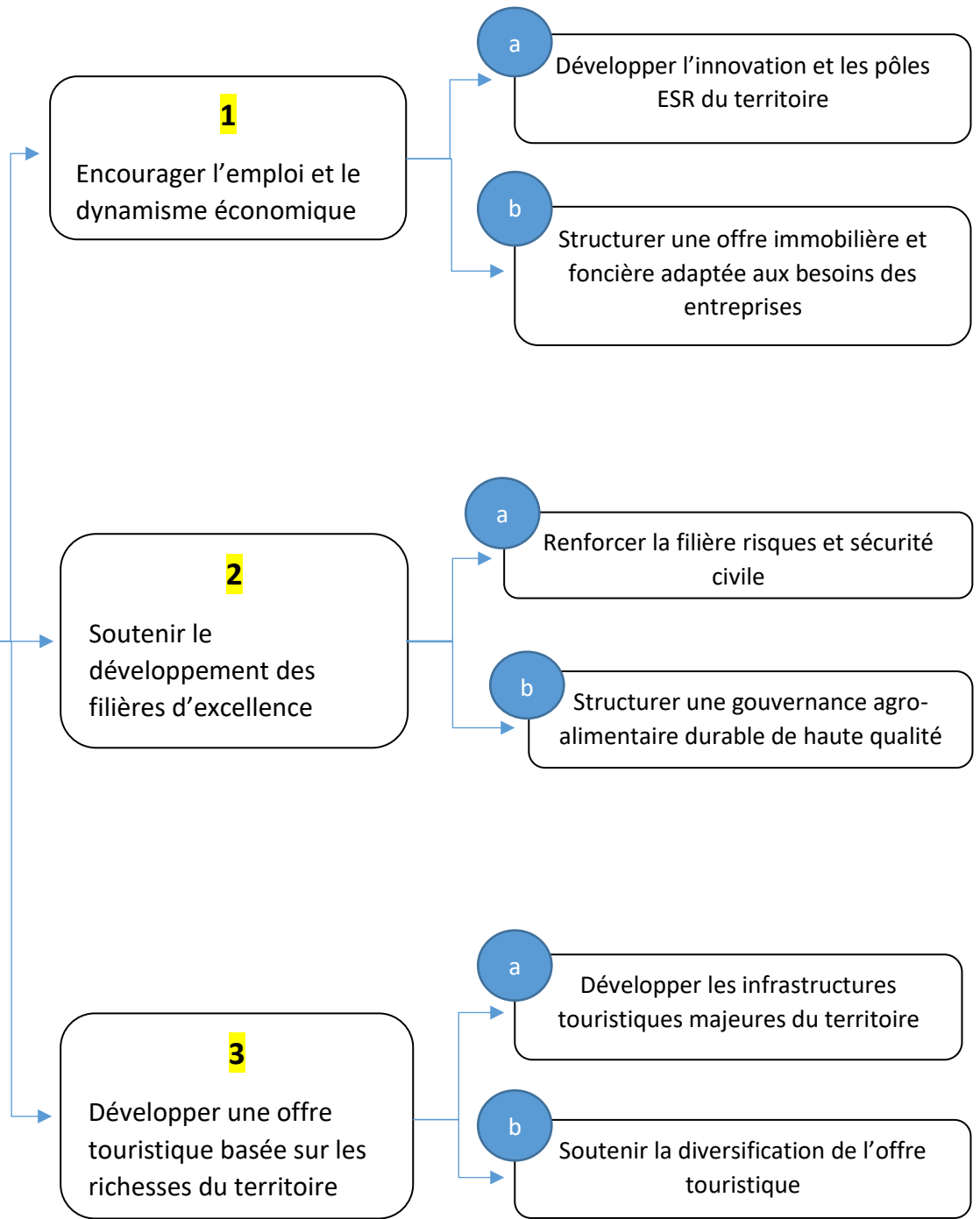
- 3 enjeux partagés.
- 9 objectifs stratégiques.
- 19 mesures opérationnelles.



**II**  
**Organiser les flux et les échanges sur et vers le territoire : pour la structuration urbain-rural**  
(Défi SRADDET :  
Coopération Territoriale)



**III**  
**Structurer un écosystème économique dynamique et intégré**  
(Défi SRADDET : Rayonnement régional)





## **ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DES CO-SIGNATAIRES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

A titre indicatif, le récapitulatif des projets est développé en annexe 2 du présent contrat.

### **7.1 DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE**

La Région mobilisera, dans le cadre du présent Contrat Territorial, l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la stratégie définie conjointement et des fiches mesures correspondantes décrites à l'article 6 du présent contrat qui constituent la feuille de route de son action.

La Région a décidé d'accompagner les grands équipements de centralité des Communautés d'Agglomérations ou Urbaines portés par la CA/CU, voire une Commune ou un groupement de Collectivités (SPL...) dans la limite d'un montant total d'aides sur la période 2018-2021.

Les projets concernés relèvent notamment des thématiques suivantes :

- infrastructures économiques,
- mobilité douce,
- infrastructures culturelles, sportives et touristiques (domaines faisant l'objet d'une compétence partagée),
- projets de requalification patrimoniale emblématique ; priorité sera donnée aux projets s'inscrivant dans une dynamique de valorisation des Sites Patrimoniaux Remarquables.

#### **1. Contrat de Plan Etat/Région 2014-2020 (CPEP)**

Sont par ailleurs rappelés dans chacune des mesures concernées du présent contrat, les projets inscrits au CPEP :

- mobilité multimodale,
- enseignement supérieur, recherche, innovation, filières d'avenir et usine du futur,
- transition écologique et énergétique,
- très Haut débit et usage du numérique,
- culture,
- accompagnement des territoires.

Une attention particulière sera portée à leur réalisation effective d'ici l'échéance du CPEP.

Dans le cadre de la revoyure annoncée du CPEP, la Région s'attachera à défendre la confirmation de ces opérations dès que possible, ou leur substitution par de nouvelles opérations prioritaires pour le territoire.

Pour les volets ou articles du CPEP n'ayant pas donné lieu à l'inscription de projets spécifiques, la Région s'attachera, en tant que cosignataire du présent contrat, à mettre en œuvre ses engagements contractuels dans le cadre du CPEP en cohérence avec les priorités territoriales du présent contrat.

#### **2. Aides aux Entreprises**

Selon l'article L1511-2 du CGCT, le Conseil Régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans le territoire régional.

Suite à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a mis en place au cours de l'année 2017 un ensemble de dispositifs d'aides aux entreprises couvrant un ensemble de besoins très variés : création d'entreprise, accompagnement des start-ups, innovation, développement des entreprises, transmission-reprise, export, économie de proximité, démarches collectives et entreprises en difficultés.

Par ailleurs, l'article L 1511-3 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ; la Région pouvant participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a fait le choix d'identifier **l'immobilier** comme une priorité pour la **croissance des entreprises**, d'une part en facilitant les investissements, gage de compétitivité et de développement, et d'autre part en favorisant le maintien et la création des emplois sur le territoire.

La Région a donc adopté en décembre 2017 (délibération n° CP/2017-Dec/09.18) des règles d'intervention ayant pour objectif d'aider les entreprises présentant un projet de développement et de croissance nécessitant un besoin d'investissement immobilier, en complémentarité de l'intervention de l'EPCI compétent sur le territoire concerné.

Afin d'accompagner la prise en charge de cette compétence par les EPCI, la Région s'engage d'ailleurs de manière forte à leurs côtés avec un taux d'intervention significatif.

Afin de **simplifier et fluidifier les procédures** de contractualisation avec les EPCI pour la mise en place de ces différentes règles de cofinancement sur les dispositifs d'aides aux entreprises (Immobilier et hors immobilier), la Région a adopté un modèle de convention générique joint en annexe 3 du présent contrat qui permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui :

- souhaitent intervenir en complément des dispositifs de la Région de définir pour la durée du SRDEI les modalités de leur co-financement,
- ont adopté un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de fixer pour la durée du SRDEI les modalités de co-financement de ces dispositifs par la Région.

Bien évidemment, à défaut de la convention générique, chaque intervention d'un EPCI vers une entreprise en complément d'un dispositif de la Région devra faire l'objet d'une convention spécifique par entreprise. De même chaque intervention entre l'EPCI et la Région sur un projet d'immobilier d'entreprise devra faire l'objet d'une convention spécifique entre l'EPCI et la Région.

### **3. Développement et valorisation des Bourgs-centres**

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée **approuvée** par les **Commissions Permanentes des 16 décembre 2016 et 19 mai 2017** vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère **transversal** et se traduit par la **mobilisation de dispositifs** qui s'appliqueront **en fonction** des spécificités et du **Projet de chaque Bourg Centre concerné**.

Les **Contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent contrat territorial.

La **Région** pourra ainsi soutenir les **projets** relevant des **thématiques suivantes** : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

**Au-delà** de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, **la Région** s'attachera à apporter **des réponses appropriées aux spécificités du Bourg Centre** pour accompagner **les initiatives définies** comme prioritaires pour **le développement du Bourg Centre et son bassin de vie**. Dans ce cadre, les projets qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une véritable valeur ajoutée au Projet de développement et de valorisation, **pourront être accompagnés par la Région**.

### **4. Dotation innovation / expérimentation pour les territoires ruraux**

L'Assemblée Régionale a décidé d'inciter **les territoires ruraux** à engager des processus d'innovation et d'expérimentation en créant une dotation spécifique reposant sur **les principes suivants** :

- la Région pourra soutenir les actions d'investissements et des études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes et expérimentales fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire,
- le taux de l'intervention régionale sera de l'ordre de 30 % du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat,
- hormis l'exercice 2018, les aides non affectées au titre des exercices 2019 et/ou 2020 et/ou 2021 ne pourront être reportées l'année suivante.

Pour ce faire, le Fonds Régional pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale dont le principe a été approuvé par l'Assemblée Régionale, sera créé dès 2018 et doté d'un montant de 30 M€ pour la période 2018-2021.

Ce fonds est bien évidemment complémentaire à l'ensemble des dispositifs d'intervention de la Région en faveur des territoires ruraux.

Les montants de ces dotations seront définis comme suit :

- un tiers du fonds également réparti entre l'ensemble des Territoires de Projet concernés,

- les deux tiers restants répartis entre les différents territoires en fonction de leurs superficies (25%), de leurs nombres d'habitants (population totale DGF) (25%) et du revenu imposable moyen par habitant (50%).

## **5. Ingénierie territoriale**

La Région soutiendra l'ingénierie dans les territoires de projets porteurs d'un contrat territorial en milieu rural : PETR, Pays, Associations de développement territorial (préfiguratrices de PETR).

Au travers de ce dispositif, la Région souhaite accompagner les territoires afin qu'ils puissent :

- élaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire et le programme LEADER,
- être le relais de la mise en œuvre de politiques répondant aux priorités régionales, notamment Transition écologique et énergétique; Aménagement (SCOT / Bourgs Centres / Attractivité / Aides aux communes); Développement économique ; Emploi, Formation,
- expérimenter et innover (en lien avec la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des Contrats territoriaux ruraux 2018-2021),
- développer les coopérations interterritoriales (en lien notamment avec l'Assemblée des territoires).

La Région financera des dépenses d'ingénierie : poste d'agents de développement et/ou études et AMO spécifiques.

A partir de 2018, la Région formalisera son soutien à l'ingénierie dans le cadre d'un Document Annuel d'Objectifs. Issu d'une négociation entre la Région et le territoire, ce document formalise les objectifs visés, les moyens mobilisés et résultats attendus en matière d'ingénierie.

Le montant de l'aide sera déterminé au regard des moyens mobilisés sur le territoire et du programme d'actions annuel.

L'aide Régionale est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat et du programme Leader,
- une part « péréquation » déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen/habitant et de la densité des territoires.

Par ailleurs, pour que l'aide contribue à la structuration des territoires de projets dans le cadre de coopérations renforcées avec les EPCI, il sera demandé aux bénéficiaires d'atteindre une cotisation locale d'au moins 1,5€/ habitant dans les 3 années qui viennent.

### **DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE**

#### **Priorité donnée aux maîtrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité**

Pour les projets structurants et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture, du Tourisme, des Sports ne disposant pas par ailleurs de dispositifs et de taux d'interventions spécifiques, portés par une collectivité, la Région soutiendra prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Lorsque, pour des raisons dûment justifiées, la maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par une commune, il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération/CU apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à celui de l'aide régionale.

#### **Modulation du taux d'intervention de la Région**

Dans un souci d'équité territoriale, la Région appliquera une modulation du taux de son intervention pour les équipements structurants ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques et pour les équipements relevant d'un domaine de compétence partagée tel que la Culture, le Tourisme et les Sports et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité ou un groupement de Collectivités.

Pour ces équipements situés dans le territoire d'une Communauté d'Agglomération ou Urbaine, les taux d'intervention de la Région seront compris entre 15 et 25 % du coût hors taxe des projets.

Ces taux pourront être modifiés en fonction de l'intérêt régional tout particulièrement marqué du projet concerné.

L'application des taux d'intervention de la Région prendra également en considération les dispositions liées à la priorité donnée aux maîtrises d'ouvrages communautaires sus citées.

## **7.2 DISPOSITIFS D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GARD**

Au travers du **Pacte Territorial pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence des investissements sur le territoire.

Le « **contrat territorial** » devient l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements (délibération n°1 du 05 avril 2016). Ainsi, la signature du « **contrat territorial** » conditionne désormais l'octroi du concours financier du Département.

La commune ou le groupement de communes peut ainsi bénéficier du soutien du Département au travers d'un contrat territorial répondant principalement aux quatre dispositifs d'aide aux collectivités en vigueur :

- traversées d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement hors dispositifs d'intervention d'intérêt départemental ou relevant des fonds sectoriels.

Pour ces contrats et afin de tenir compte de la capacité de réalisation des porteurs de projet, il est précisé qu'une seule opération pourra être aidée durant la période de validité du contrat fixée à 2 ans. Les bénéficiaires qui auront soldé l'opération objet du contrat pourront solliciter la signature d'un nouveau contrat.

L'aide au titre du « **Crédit Départemental d'Équipement** » est établie sur la base d'un taux variable par tranche de coût du projet afin d'aider tous les projets tout en maintenant un taux élevé (25%) pour les plus modestes, notamment ceux des petites communes.

Par ailleurs, les projets qui, de par leur importance ou leur effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

## **7.3 DISPOSITIFS D'INTERVENTION DU PETR GARRIGUES COSTIERES DE NIMES**

### **- Ingénierie de projet**

Véritable interface entre les maîtres d'ouvrages publics et privés et les partenaires techniques et financiers du territoire, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes met à disposition, des communes et EPCI de son territoire, ses capacités d'ingénierie (montage de projet, recherche de partenaires et de financements, mise en réseau, appui à la communication...), à travers l'animation du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée en milieu rural et en complément du programme LEADER et du contrat de ruralité.

Le rôle d'animation et de conseil mené par l'équipe du PETR Garrigues et Costières de Nîmes est indispensable sur un territoire avec de grandes disparités entre communes urbaines, périurbaines et rurales, une Communauté d'Agglomération grandissante et une Communauté de Communes de 5 communes, où la recherche de l'équilibre est la condition indispensable à la structuration du territoire.

De nombreuses communes sur le territoire présentent un caractère rural avec peu de moyens d'ingénierie (26 communes sur 44, soit 60% ont moins de 3000 habitants). Ainsi, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes assure le relais pour connaître, comprendre et bénéficier des nouvelles politiques que la région Occitanie Pyrénées Méditerranée a déployé depuis 2017 en faveur de la vitalité des territoires ruraux.

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes accompagne notamment le déploiement de la politique régionale en faveur du développement et de la valorisation des Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée plus spécifiquement sur le territoire de la CC Beaucaire Terre d'Argence. Il accompagne les communes souhaitant candidater sur leur dossier de pré-candidature, et met en réseau avec les partenaires techniques et financiers mobilisables autour de chaque projet. Il s'agit d'un travail partenarial avec les directions et services de la CA Nîmes Métropole, la CC Beaucaire Terre d'Argence, le SCOT Sud Gard, l'Agence d'Urbanisme de la Région nîmoise et alésienne, le CAUE du Gard, les services du Département du Gard, de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et de l'Etat.

#### - **Ingénierie financière**

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est la structure juridique porteuse du GAL « De Garrigues en Costières » et à ce titre, est animateur et gestionnaire de l'enveloppe de financement européen LEADER attribuée au territoire (2.4 M d'Euros).

Au travers de l'animation des politiques contractuelles (Contrat de ruralité, contrat de réciprocité, Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée), le PETR Garrigues et Costières de Nîmes mobilise les partenaires financiers (pour soutenir les projets structurants de son territoire).

#### - **Mise en réseau/coopération**

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes fédère et coordonne des actions et projets touchant à l'aménagement ou la valorisation de son territoire afin de mettre en cohérence, accompagner et notamment soutenir ces actions auprès de partenaires extérieurs.

Ainsi, il anime ou coanime diverses démarches de structuration et de qualification de l'offre telles que le Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes, la Destination Vignobles et Découvertes Costières de Nîmes...

Il fédère l'ensemble des acteurs et experts du patrimoine pour évaluer l'opportunité de réaliser un inventaire du patrimoine en lien avec l'inventaire Général animé par la Région.

#### - **Innovation/Expérimentation**

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes anime la mesure spécifique « expérimentation innovation » sur la partie rurale du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée

A ce titre, il est à l'écoute de ses communes et EPCI pour être territoire d'innovation et d'expérimentation notamment en matière de gouvernance alimentaire et de mobilité douce.

### **7.4 DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE LA CA NÎMES METROPOLE**

#### - **Les fonds de concours**

Depuis 2003, dans le respect des articles L5214-16 alinéa V et L5216-5 alinéa VI du code général des collectivités territoriales, la CA Nîmes Métropole accorde des fonds de concours aux communes membres afin de les soutenir dans leur effort d'investissement relatif à des thématiques pour lesquelles la communauté d'agglomération n'a pas les compétences ou bien seulement de manière partielle.

Une délibération du 14 novembre 2016 a redéfini les thématiques et les modalités d'attribution des fonds de concours, avec l'objectif d'inciter à l'investissement structurant à caractère communal et intercommunal et contribuant au développement durable.

Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'attribution de fonds de concours à destination des communes membres de Nîmes Métropole a pour objet la construction, l'aménagement et la rénovation d'équipements, qu'ils soient structurants pour l'agglomération, sectoriels ou de proximité.

Ces projets doivent correspondre aux thématiques suivantes et répondre à une vision d'aménagement équilibré du territoire :

- équipements sportifs,
- équipements culturels et petit patrimoine,
- voiries,
- commerce, artisanat, cœur de ville,
- écoles numériques,
- vidéosurveillance,
- Rénovation des bâtiments communaux (ajoutée par délibération du 10 juillet 2017).

#### - **Le dispositif Bourg-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Dans le cadre du développement de ce dispositif et en cohérence avec les grandes orientations de développement et d'aménagement du projet Nîmes Métropole 2030, la CA Nîmes Métropole s'engage à accompagner et à soutenir les communes éligibles à ce dispositif.

A cet effet, la CA Nîmes Métropole mobilise sa propre ingénierie territoriale (Direction Aménagement et Développement Durable et Direction Politiques contractuelles / Recherche de Financements) afin d'assurer le pilotage, la coordination, l'animation et le suivi de ce dispositif et celle de l'agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne dans le cadre de la pré-candidature, de l'élaboration des projets de développement Bourgs-centre Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et de la formalisation des contrats en résultant.



## **7.5 DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE LA CC BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE**

Dans le cadre de ses statuts, la CC Beaucaire Terre d'Argence intervient directement en maîtrise d'ouvrage ou en co-maîtrise d'ouvrage.

La Communauté de Communes met en œuvre un Contrat Local d'Aménagement ayant pour objectif de doter les communes d'équipements structurants au niveau du territoire et répondant également à des besoins endogènes, afin de spatialiser l'offre à disposition des habitants, d'éviter la concentration sur la ville centre, éviter aussi des déplacements et renforcer l'attractivité des villes.

Les interventions sectorielles sont présentées au sein de la synthèse du projet de territoire, et recouvrent la quasi-totalité des fiches mesures du contrat territorial. La CC Beaucaire Terre d'Argence intervient directement auprès des entreprises au titre des aides à l'immobilier d'entreprises, aux commerces et accompagne des actions du contrat de ville à vocation professionnelle, économique ou dépendantes de la Mission Locale Rhône Argence.

## **ARTICLE 8 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

En tant qu'autorité de gestion des 2 Programmes Opérationnels FEDER/FSE, des 2 Programmes de développement Rural Régional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires découlant du présent contrat.

La sollicitation d'un cofinancement européen FEDER, FSE ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes opérationnels.

Comme évoqué à l'article 4.2 le territoire du contrat bénéficie de 2 programmes européens LEADER, ATI volet Urbain. Les fonds de ces programmes seront mobilisés en cas d'éligibilité des opérations comme un cofinancement du territoire et de la Région.

Les thématiques principalement relevées pour la mobilisation de ces fonds au regard des thématiques du contrat sont le tourisme, le patrimoine, la mobilité et l'aménagement des espaces publics.

## **ARTICLE 9 : GOUVERNANCE**

---

### **9.1 UN COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET DE SUIVI**

Ce comité, **créé à l'échelle du territoire**, a pour missions :

- d'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel,
- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,
- de procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat et des représentants du ou des conseil-s de développement du territoire.

L'élaboration des Projets de Territoires et des Contrats Cadre ainsi que leur mise en œuvre reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs ; les Conseils de Développement seront tout particulièrement associés et invités à participer aux travaux des Comités Locaux de Pilotage stratégique et de suivi.

A travers leur participation, il s'agit de contribuer également à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

**Le secrétariat permanent de ce comité** est assuré par les services de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

## 9.2 UN COMITE D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION, DIT «COMITE DES FINANCEURS»

Ce comité, **organisé à l'échelle départementale**, a notamment pour missions :

- d'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels,
- d'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),
- de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires du Contrat Territorial et de l'Etat.

Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de Programmation dit « Comité des Financeurs » des politiques contractuelles territoriales dans le département du Gard est assuré par le Conseil Départemental du Gard.

## 9.3 UNE RENCONTRE «BILAN ET PERSPECTIVES»

Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec le Président-e-s du Département du Gard et des Président-e-s des territoires de projet, une rencontre «Bilan et perspectives» à laquelle seront conviés l'ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.

## ARTICLE 10 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS

Dans le cadre des travaux préparatoires liés à l'élaboration de chaque Programme Opérationnel :

- Les maîtres d'ouvrage transmettront à la CA Nîmes Métropole copie **des dossiers de demande de subvention transmis aux partenaires financiers comprenant l'ensemble des pièces listées ci-après**,
- La CA Nîmes Métropole adressera simultanément, aux partenaires co-financeurs du présent contrat territorial, au moins 6 semaines avant la tenue du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi, la proposition de Programme opérationnel du territoire.

Le Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi se réunira à minima 2 fois par an.

**Les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :**

- Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
- Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels,
- Une fiche descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu),
- Les plans,
- Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation,
- Un estimatif détaillé des dépenses.

**En ce qui concerne la Région**, tout projet inscrit dans un Programme Opérationnel doit faire l'objet d'un dossier complet ou devant être complété par des pièces nécessaires à son instruction dans un délai de quatre mois après l'approbation par la Région du Programme Opérationnel auquel il est rattaché (dossier téléchargeable sur le site internet : [www.laregion.fr/les-aides-et-appels-a-projets](http://www.laregion.fr/les-aides-et-appels-a-projets)). A défaut de dossier complet déposé dans ce délai, le dit projet sera considéré comme caduque au titre du Programme Opérationnel auquel il est rattaché ; auquel cas, ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle inscription lors d'un autre programme opérationnel sur la base d'un dossier complet.

**En ce qui concerne les fonds européens**, tout projet inscrit dans le programme opérationnel annuel doit faire l'objet d'un dossier complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque programme européen concerné.

**En ce qui concerne le Département du Gard**, il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 les demandes de subvention sont désormais établies à partir d'un dossier commun Etat-Département, mis en ligne sur le site internet [www.gard.fr](http://www.gard.fr). Ce dossier sera adressé en deux exemplaires à la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique du Département. La date limite de transmission des dossiers reste fixée au 30 septembre de chaque année pour une programmation l'année suivante.

## **ARTICLE 11 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION**

---

Mention sera faite par le **PÉTR Garrigues et Costières de Nîmes, par la CA Nîmes Métropole, et par la CC Beaucaire Terre d'Argence** de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doivent figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés dans le cadre du présent contrat.

## **ARTICLE 12 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS**

---

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2019

**La Présidente du Conseil Régional  
Occitanie**

Carole DELGA

**Le Président du Conseil Départemental  
du Gard**

Denis BOUAD

**Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial  
Rural Garrigues et Costières de Nîmes**

Jacques BOLLEGUE

**Le Président de la Communauté  
d'Agglomération Nîmes Métropole**

Yvan LACHAUD

**Le Président de la Communauté de Communes  
Beucaire Terre d'Argence**

Juan MARTINEZ

## ANNEXES

1/ Les enjeux et objectifs partagés – **Fiches mesures**

2/ **Liste à caractère indicatif des projets** qui ont potentiellement vocation à être examinés dans le cadre des programmes opérationnels annuels sur la période 2018/2021 selon la gouvernance définie à l'article 10 du présent contrat, sous réserve de leur éligibilité aux dispositifs d'intervention en vigueur des différents partenaires cofinanceurs et de leur instruction par les services concernés.

3/ Projet de **convention** de cofinancement de l'action économique.